

# DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

**Ce document récapitule le résultat de l'évaluation des risques professionnels au sein de votre entreprise. Il s'agit d'un document conforme qui pourra être remis en cas de besoin.**

## ITEP

- 28, rue de Valenton 1
  - 94470 BOISSY SAINT LEGER
- Siret : 77574052500339  
Code Naf : 00000

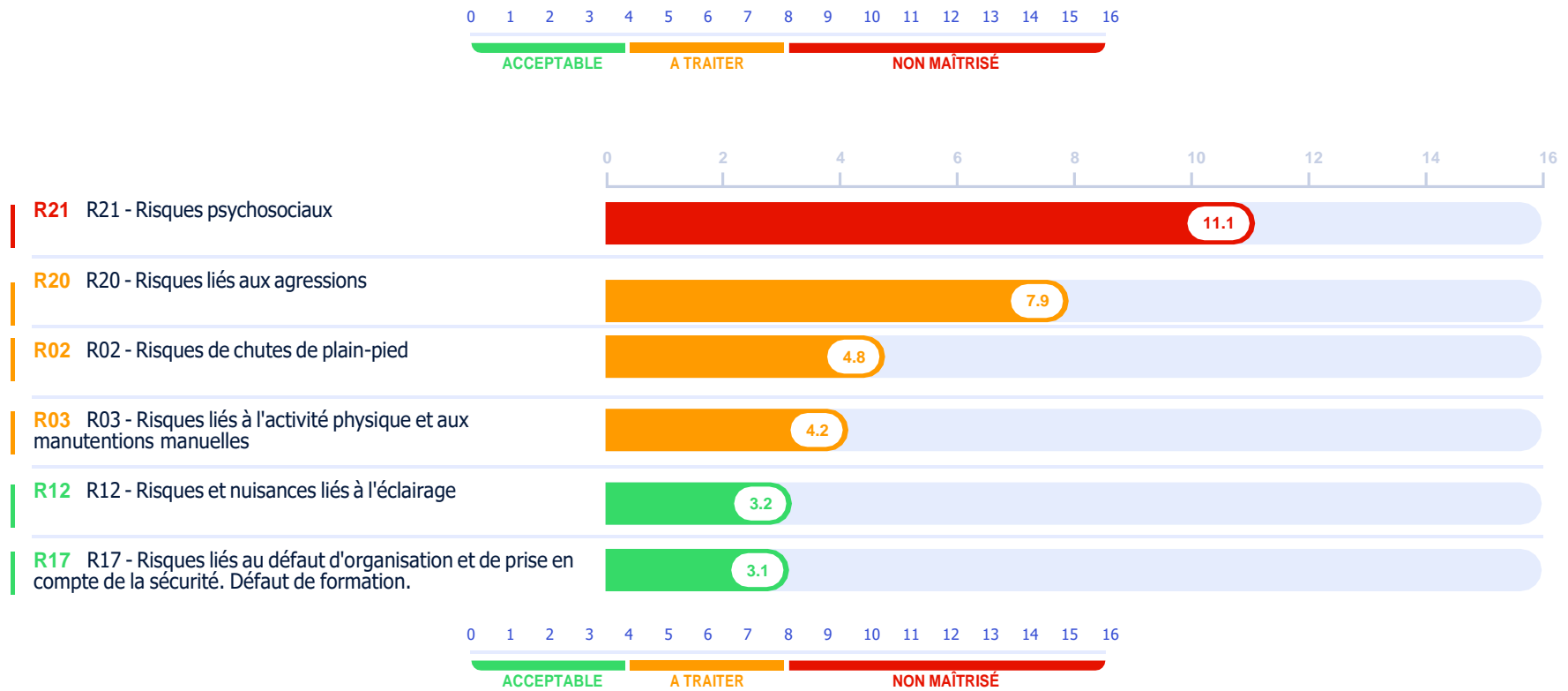
Mis à jour le 22/07/2024

## LISTE DES UNITÉS DE TRAVAIL CONCERNÉES

- Activité d'accueil
- Activité d'administration
- Activité de conduite
- Activité de soins
- Activité de travaux occupationnels
- Activité d'encadrement
- Activité d'enseignement général et technique
- Activité d'intervention à domicile
- Risques généraux communs
- Risques psychosociaux communs
- Risques naturels
- Activité d'accompagnement éducatif
- Activité d'accompagnement psychologique
- Activité d'accompagnement social
- Activité de maintenance des locaux
- Activité de nettoyage des locaux

## Hierarchie des risques

### Unité de travail : Activité d'accueil



## MESURES DE PRÉVENTION EN PLACE SUR LE SITE

**Cette section récapitule les mesures indiquées comme existantes au sein de vore structure pour chaque Unité de travail.**

### Unité de travail : Activité d'accueil

#### RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

| SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Le salarié reçoit les personnes et s'assure de leur identité. | Mise en place d'une procédure pour le cas où un visiteur n'aurait pas de justificatif d'identité.                         | FORMATION      |
| Le salarié accueille une personne agressive.                  | Mise en place d'une procédure pour les aider dans la gestion des situations les plus difficiles et éviter les agressions. | ORGANISATION   |
|   | Formation des salariés en charge de l'accueil à la gestion des situations conflictuelles.                                 | CONTRÔLE       |

### RISQUE: R02 - Risques de chutes de plain-pied

| SITUATION DE TRAVAIL                                     | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié travaille et circule dans l'espace d'accueil. | Désencombrement des espaces derrière la banque d'accueil, pour faciliter la circulation des salariés et éviter les chutes et les chocs. | EQUIPEMENT     |
|  | Organisation de l'espace avec au moins 1,80 m derrière le poste de travail (voir INRS Aménagement des bureaux ED23).                    | EQUIPEMENT     |

### RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

| SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le salarié de l'accueil réceptionne des livraisons lourdes. | Achat de chariots de manutention adaptés pour faciliter le rangement et le déplacement des livraisons de consommables. | EQUIPEMENT     |

### RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

| SITUATION DE TRAVAIL                         | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié travaille dans la zone d'accueil. | Favorisation, à chaque fois que cela est possible, de l'éclairage naturel.  | EQUIPEMENT     |
|  | Mise en place d'un nombre d'éclairages adapté pour éclairer correctement les postes de travail des chargés d'accueil (environ 250 lux). | EQUIPEMENT     |
|  | Utilisation, si nécessaire, d'une lumière d'appoint.  | EQUIPEMENT     |

**RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.**

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| <b>Le salarié de l'accueil répond, ventile les appels téléphoniques.</b> | Adaptation de l'équipement technique aux besoins, tenue à jour de l'annuaire interne.<br>Formation des salariés à ce poste.   | ORGANISATION   |
| <b>Une personne se présente sans rdv.</b>                                | Mise à disposition des salariés de toutes les listes à jour des convocations et rendez-vous divers prévus.                    | ORGANISATION   |
|  | Incitation des salariés à solliciter directement leurs collègues pour identifier les solutions et régulariser les situations. | ORGANISATION   |
| <b>Le salarié reçoit les personnes et s'assure de leur identité.</b>     | Mise en place d'une procédure pour le cas où un visiteur n'aurait pas de justificatif d'identité.                             | FORMATION      |

## PLAN D'ACTION

### Actions retenues Unité de travail : Activité d'accueil

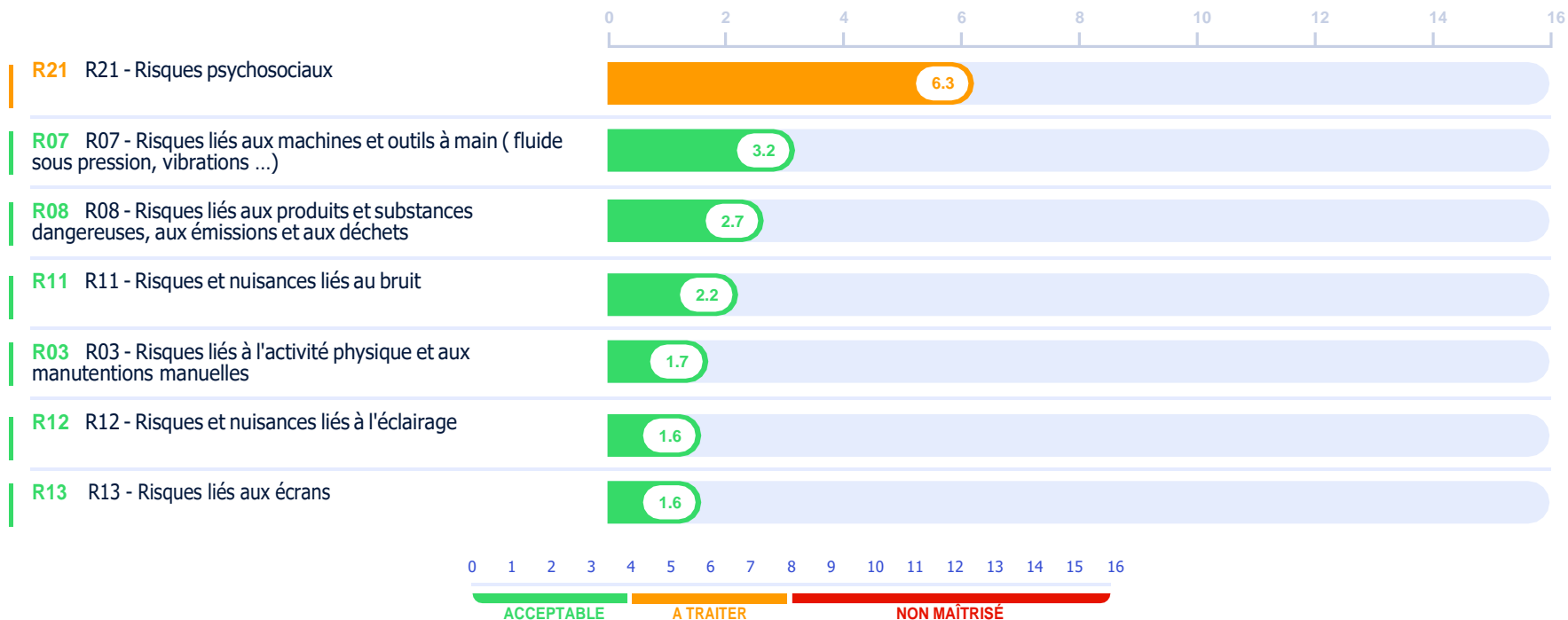
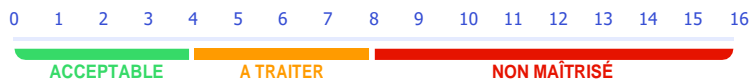
| RISQUE   | ACTIONS RETENUES   | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|--|----------------------|---------------|-----------------------|
| R21 R21 - Risques psychosociaux  | Mise en place d'une procédure interne pour aider les salariés à la gestion des situations complexes.           |                      | Non renseigné | 01/10/2024            |
| R21 R21 - Risques psychosociaux  | Formation des salariés en charge de l'accueil à la gestion des situations conflictuelles.                      |                      | Non renseigné | 01/07/2025            |
| R20 R20 - Risques liés aux agressions                                      | Formation des salariés de l'accueil à demander aux visiteurs de présenter une pièce d'identité.                |                      | Non renseigné | 01/10/2024            |
| R20 R20 - Risques liés aux agressions                                      | Lors de la conception et l'aménagement du poste d'accueil, prise en compte du risque d'éventuelles agressions. |                      | Non renseigné | 01/07/2025            |
| R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied                                  | désencombrement de l'espace d'accueil  |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles | Aménagements adaptés des espaces de travail.   |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles | Analyse ergonomique du poste de travail pour limiter les contraintes physiques.                                |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |

| RISQUE   | ACTIONS RETENUES   | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ        | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|--|----------------------|----------------------|-----------------------|
| <p><b>R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles</b></p> | <p>Consultation des salariés concernés lors d'une réorganisation et prise en compte de leurs remarques pour limiter leurs contraintes.</p> |                      | <p>Non renseigné</p> | <p>01/07/2024</p>     |



## Hierarchie des risques

### Unité de travail : Activité d'administration



## Unité de travail : Activité d'administration

### RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|--|--|----------------|
| Le salarié doit interrompre son activité pour traiter une demande urgente. | Favorisation de l'autonomie des salariés pour qu'ils puissent apprécier les urgences, organiser et prioriser leur travail, en respectant les contraintes de leur activité.                               | MANAGEMENT     |
| Le salarié est confronté à des situations de travail inattendues.          | Mise en place, au sein de l'équipe administrative, de partages d'expérience sur les situations sensibles vécues. Identification par l'équipe, des solutions pour anticiper ces situations et les éviter. | ORGANISATION   |

### RISQUE: R07 - Risques liés aux machines et outils à main ( fluide sous pression, vibrations ...)

| SITUATION DE TRAVAIL            | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|---------------------------------|---|----------------|
| Le salarié utilise un massicot. | Sensibilisation des salariés aux risques de blessures lorsqu'ils utilisent du matériel de bureau. | FORMATION      |

### RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

| SITUATION DE TRAVAIL                          | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Le salarié s'installe dans un nouveau bureau. | Réflexion sur l'implantation des bureaux, en concertation avec les salariés.                  | EQUIPEMENT     |
| Le salarié range et archive des dossiers.     | Mise à disposition de rangements en nombre suffisant et réalisation régulière de l'archivage. | EQUIPEMENT     |

## RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

| SITUATION DE TRAVAIL                                      | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| <b>Le salarié travaille devant un écran d'ordinateur.</b> | Sensibilisation des salariés travaillant de façon prolongée sur écran, aux risques (TMS, fatigue visuelle) et à la nécessité d'alterner les tâches ou de faire des pauses. | FORMATION      |
|   | Organisation de l'emplacement des ordinateurs de façon à limiter les éblouissements.   | FORMATION      |
|   | Mise à disposition de stores ou de rideaux, pour éviter les éblouissements.  | FORMATION      |
|   | Réglage des écrans d'ordinateur à une hauteur adaptée.   | FORMATION      |

## RISQUE: R13 - Risques liés aux écrans

| SITUATION DE TRAVAIL                                      | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| <b>Le salarié travaille devant un écran d'ordinateur.</b> | Sensibilisation des salariés travaillant de façon prolongée sur écran, aux risques (TMS, fatigue visuelle) et à la nécessité d'alterner les tâches ou de faire des pauses. | FORMATION      |
|   | Organisation de l'emplacement des ordinateurs de façon à limiter les éblouissements.   | FORMATION      |
|   | Mise à disposition de stores ou de rideaux, pour éviter les éblouissements.  | FORMATION      |
|   | Réglage des écrans d'ordinateur à une hauteur adaptée.   | FORMATION      |

## PLAN D'ACTION

### Actions retenues Unité de travail : Activité d'administration

| RISQUE                          | ACTIONS RETENUES   | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|---------------------------------|--|----------------------|---------------|-----------------------|
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Favorisation de l'autonomie des salariés pour qu'ils puissent apprécier les urgences, organiser et prioriser leur travail, en respectant les contraintes de leur activité.                               |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Mise en place, au sein de l'équipe administrative, de partages d'expérience sur les situations sensibles vécues. Identification par l'équipe, des solutions pour anticiper ces situations et les éviter. |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |

## Hierarchie des risques

### Unité de travail : Activité de conduite



## Unité de travail : Activité de conduite

### RISQUE: R18 - Risque Routier

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| <b>Le salarié circule par tous les temps.</b>  | Mise en place, dans les véhicules mis à la disposition des salariés, d'un extincteur, d'une trousse de secours régulièrement vérifiée, d'un gilet réfléchissant de haute visibilité, d'un triangle de signalisation de câles, d'un coffret d'ampoules et d'au moins deux éthylotests. | EQUIPEMENT     |
| <b>Le salarié vérifie la pression des pneus du véhicule.</b>                           | Mise en place d'une procédure permettant de signaler et traiter les dysfonctionnements sur les véhicules mis à disposition.   | ORGANISATION   |
|  | Encouragement à signaler toute anomalie ou tout dysfonctionnement du véhicule (fiche d'observations, demande d'intervention...).  | ORGANISATION   |
| <b>Le salarié conduit longtemps et souvent.</b>  | Organisation d'un temps suffisant pour déjeuner.  | FORMATION      |
|  | Prise de pauses lorsque les salariés conduisent sur de longues distances.   | FORMATION      |
| <b>Un salarié conduit le véhicule de service au garage pour une vidange.</b>           | Mise en place, d'une procédure pour l'entretien et le contrôle régulier des véhicules par un professionnel.   | ENTRETIEN      |
| <b>Un salarié récupère les clés du véhicule de service.</b>                            | A la demande de l'employeur, le salarié est en capacité de fournir un permis de conduire valide. Incitation des salariés à déclarer la suspension de leur permis de conduire.   | CONTRÔLE       |
| <b>Un salarié utilise son véhicule personnel pour ses déplacements professionnels.</b> | Contrôle des assurances et des contrôles techniques des véhicules personnels utilisés pour les déplacements professionnels (pour les salariés eux-mêmes et les personnes transportées). Prise en charge possible de l'assurance à titre professionnel, par l'employeur.               | CONTRÔLE       |

|  |  |           |
|--|--|-----------|
| <b>Le salarié conduit un véhicule pour emmener des personnes accompagnées sur le lieu d'une animation.</b> | Application des principes d'un bon comportement de conduite au volant d'un véhicule transportant des personnes accompagnées. | FORMATION |
|  | Contrôle du bon équipement et du bon entretien du véhicule.  | FORMATION |

**RISQUE: R21 - Risques psychosociaux**

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|--|--|----------------|
| <b>Un salarié conduit un véhicule du parc automobile de l'entreprise.</b>                              | Mise à disposition de véhicules de service adéquats (nombre de sièges, places handicapées, boîte de vitesses...) et adaptés aux besoins de la structure. | EQUIPEMENT     |
| <b>Le salarié transporte, dans son véhicule, une personne susceptible de comportements inattendus.</b> | Organisation d'échanges entre les salariés et les équipes médico-sociales.   | ORGANISATION   |
|  | Prise en compte des remarques des salariés dans l'analyse des comportements des personnes qu'ils accompagnent.   | ORGANISATION   |
|  | Accompagnement, si besoin, dans la prise de distance avec les situations à forte charge émotionnelle, qu'ils rencontrent dans leur activité.             | ORGANISATION   |
| <b>Un salarié conduit un véhicule du parc automobile de l'entreprise.</b>                              | Diffusion et respect des règles d'utilisation des véhicules de service : prise du véhicule, contrôle, retour, plein de carburant...                      | ORGANISATION   |

## RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

| SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE   |
|---|--|------------------|
| <p><b>Le salarié transporte des personnes malades ou présentant un risque infectieux.</b></p> | <p>Nettoyage et désinfection régulière de l'intérieur des véhicules.</p> | <p>ENTRETIEN</p> |
|   | <p>Mise en place d'un kit de nettoyage d'urgence dans le véhicule.</p>   | <p>ENTRETIEN</p> |



## PLAN D'ACTION

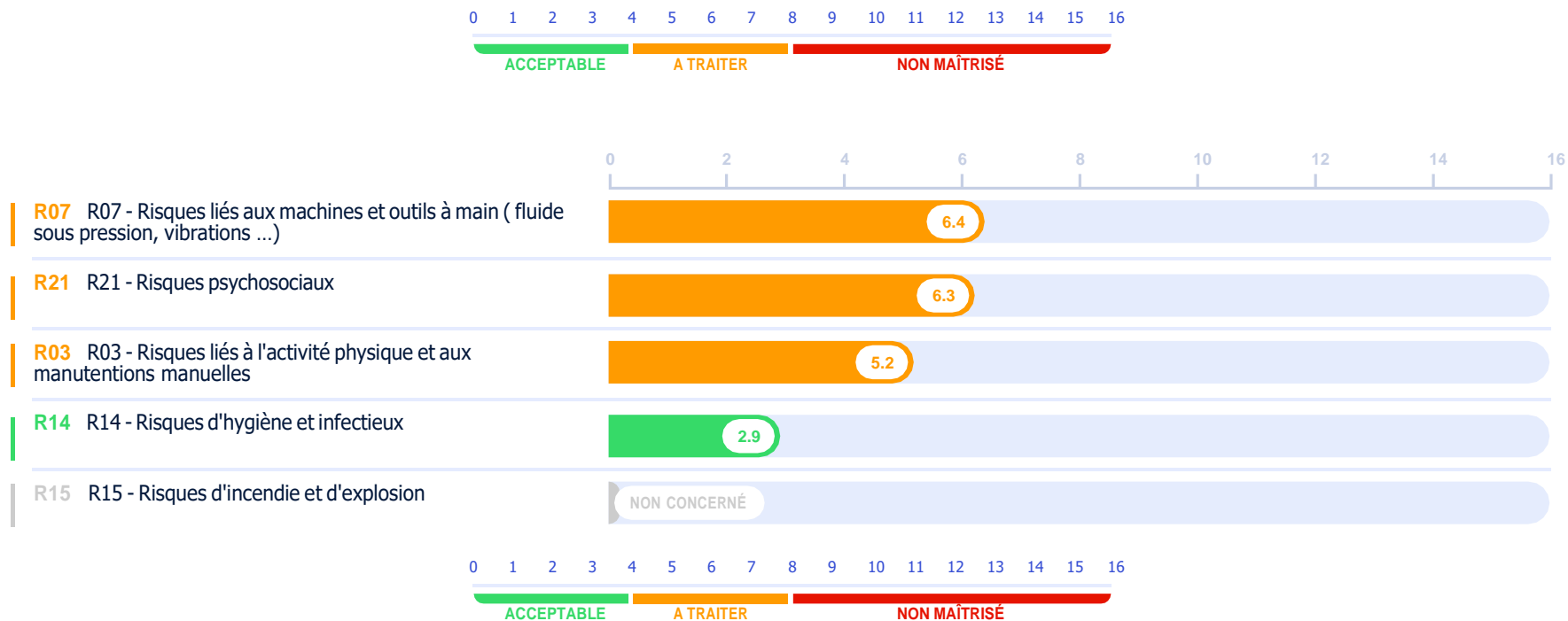
### Actions retenues Unité de travail : Activité de conduite

| RISQUE                          | ACTIONS RETENUES  | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|---------------------------------|---|----------------------|---------------|-----------------------|
| <b>R18 R18 - Risque Routier</b> | Mise en place d'équipements adaptés sur les véhicules de service : kit téléphonique bluetooth, supports de smartphones / GPS au pare-brise et pneus adaptés aux conditions météorologiques particulières.   |                      | Non renseigné | 01/10/2024            |
| <b>R18 R18 - Risque Routier</b> | Sensibilisation des salariés sur l'importance d'une alimentation équilibrée et d'un sommeil récupérateur pour garder une vigilance au volant.   |                      | Non renseigné | 01/10/2024            |
| <b>R18 R18 - Risque Routier</b> | Mise en place, d'une procédure pour l'entretien et le contrôle régulier des véhicules par un professionnel.   |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| <b>R18 R18 - Risque Routier</b> | A la demande de l'employeur, le salarié est en capacité de fournir un permis de conduire valide. Incitation des salariés à déclarer la suspension de leur permis de conduire.   |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| <b>R18 R18 - Risque Routier</b> | Contrôle des assurances et des contrôles techniques des véhicules personnels utilisés pour les déplacements professionnels (pour les salariés eux-mêmes et les personnes transportées). Prise en charge possible de l'assurance à titre professionnel, par l'employeur. |                      | Non renseigné | 07/07/2024            |

| RISQUE  | ACTIONS RETENUES  | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|---|---|----------------------|---------------|-----------------------|
| <b>R18 R18 -<br/>Risque Routier</b>   | Mise en place des mesures de sécurité à respecter lorsque les salariés sont au volant : hygiène et rangement du véhicule, vigilance, attention... |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| <b>R03 R03 -<br/>Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles</b> | Fourniture de matériel pour réduire les contraintes de charges et de postures.  |                      | Non renseigné | 31/12/2024            |
| <b>R03 R03 -<br/>Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles</b> | Sensibilisation et formation des salariés au réglage des sièges.  |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |

## Hierarchie des risques

### Unité de travail : Activité de soins



## Unité de travail : Activité de soins

### RISQUE: R07 - Risques liés aux machines et outils à main ( fluide sous pression, vibrations ...)

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié utilise du matériel de soins piquants et tranchants non contaminés avec risque de coupure accidentelle. | Rappel des consignes de sécurité, des nouvelles techniques et des bonnes pratiques d'utilisation du matériel. | EQUIPEMENT     |

### RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

| SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Le salarié est présent lors des réunions concernant le projet individuel du bénéficiaire. | Construction du projet individuel en équipe pluridisciplinaire. | ORGANISATION   |

### RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié prend en charge des personnes dépendantes et handicapées. | Mise en place, dans l'établissement, de lits réglables en hauteur et d'équipements de transfert (lève-malade, rail, verticalisateur, roll-board). | EQUIPEMENT     |

**Le salarié est amené à adopter des postures pénibles pour effectuer les soins.**

Mise en place d'espaces de travail adaptés aux tâches effectuées. Désencombrement de ces zones.

EQUIPEMENT

**RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux**

**SITUATION DE TRAVAIL**

**MESURE DE PRÉVENTION**

**TYPE DE MESURE**

**Le salarié réalise des pansements, des prélèvements, et manipule des objets souillés.**

Sensibilisation régulière du personnel à l'intérêt des vaccinations obligatoires et conseillées.

FORMATION

**Le salarié est en contact avec des agents biologiques pathogènes au cours des soins pratiqués auprès des personnes accompagnées.**

Mise à disposition des barrières de prévention individuelle : port de masque, gants, lunettes de protection. Mise à disposition de tenues de travail adaptées, le cas échéant.

FORMATION

## PLAN D'ACTION

### Actions retenues Unité de travail : Activité de soins

| RISQUE  | ACTIONS RETENUES  | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|---|---|----------------------|---------------|-----------------------|
| <b>R21 R21 - Risques psychosociaux</b>  | Formalisation de protocoles de réalisation de soins effectués par des salariés non soignants. |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| <b>R21 R21 - Risques psychosociaux</b>  | Sensibilisation des salariés aux risques médicamenteux.                                       |                      | Non renseigné | 31/12/2024            |
| <b>R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles</b> | Formation et sensibilisation des salariés aux postures et aux manutentions (PRAP).            |                      | Non renseigné | 07/07/2024            |

## Hierarchie des risques

### Unité de travail : Activité de travaux occupationnels



## Unité de travail : Activité de travaux occupationnels

### RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|--|--|----------------|
| Le salarié organise la distribution des tâches en fonction des capacités des personnes accompagnées. | Organisation d'échanges pour être informé des évolutions de la situation quotidienne de la personne accompagnée et de son projet individuel. | ORGANISATION   |

### RISQUE: R02 - Risques de chutes de plain-pied

| SITUATION DE TRAVAIL               | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|------------------------------------|---|----------------|
| Le salarié circule dans l'atelier. | Aménagement du local (faux plafond, double plancher...), pour éviter tous les risques de chutes, avec attention particulière au matériel filaire. | SECURISATION   |

### RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

| SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le salarié accueille un travailleur en situation de handicap. | Formation des salariés à l'accompagnement éducatif / pédagogique / thérapeutique en lien avec les particularités des personnes accompagnées. | FORMATION      |



## RISQUE: R08 - Risques liés aux produits et substances dangereuses, aux émissions et aux déchets

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié est exposé à des produits phytosanitaires.                              | Sensibilisation des salariés aux risques liés à la dangerosité des produits qu'ils utilisent. | FORMATION      |
| Le salarié stocke des produits ou matières dangereuses nécessaires à son activité. | Sensibilisation des salariés au respect des règles de rangement.                              | SECURISATION   |

## RISQUE: R04 - Risques liés à la manutention mécanique

| SITUATION DE TRAVAIL                   | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|--|--|----------------|
| Le salarié utilise des outils manuels. | Rangement et positionnement correct des outils et matériels dans l'atelier, pour éviter les chutes d'objets. | ORGANISATION   |

## RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié pratique une activité présentant des risques physiques (coupures, brûlures, TMS...) | Fourniture aux salariés d'équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants, visière de protection...). Contrôle de leur port. Affichage des consignes visuelles de sécurité.         | EQUIPEMENT     |
| Le salarié transporte des charges lourdes.   | Équipement de l'atelier avec des moyens adaptés pour faciliter le déplacement du matériel.  | EQUIPEMENT     |
| Le salarié effectue une tâche à son poste de travail.  | Organisation des espaces et des postes de travail afin que les salariés puissent effectuer leurs tâches avec liberté de mouvement et sans devoir adopter des postures contraignantes génératrices de TMS. | ORGANISATION   |

## RISQUE: R07 - Risques liés aux machines et outils à main ( fluide sous pression, vibrations ...)

| SITUATION DE TRAVAIL                                       | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|--|--|----------------|
| Le salarié utilise des outils manuels à risque de coupure. | Sensibilisation des salariés aux risques de coupure, pour éviter les accidents et veiller à l'utilisation de matériel protégé. | FORMATION      |
|  | Fourniture aux salariés d'EPI anticoupures, adaptés au travail réalisé (gants, pantalon). Contrôle de leur port systématique.  | FORMATION      |

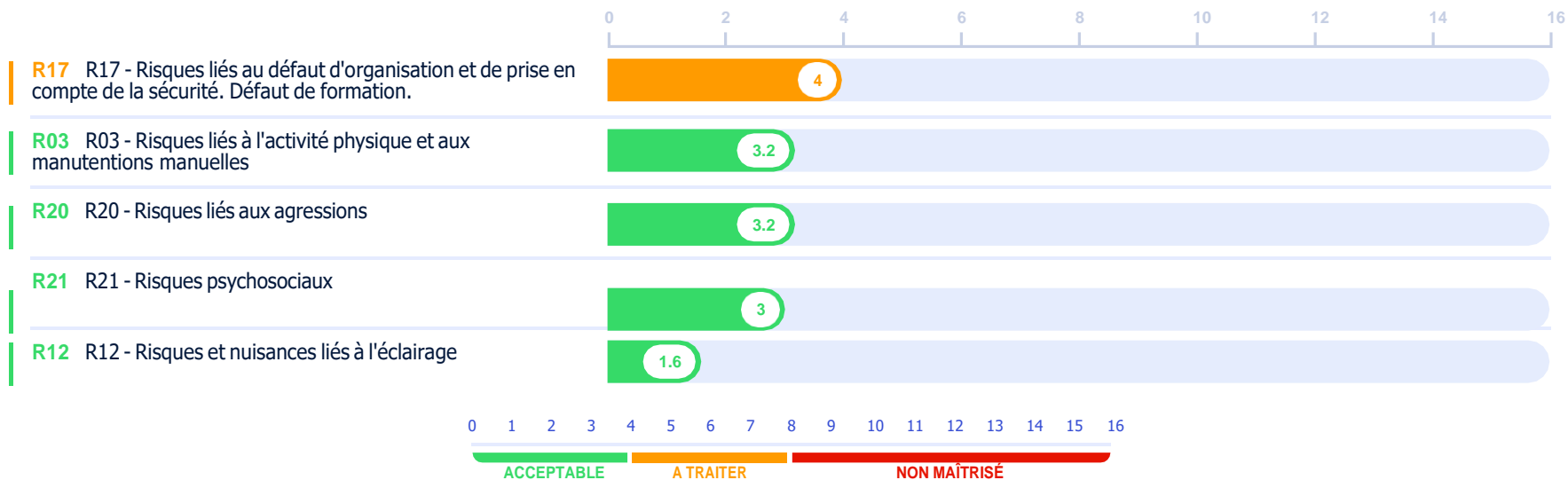
## PLAN D'ACTION

### Actions retenues Unité de travail : Activité de travaux occupationnels

| RISQUE   | ACTIONS RETENUES  | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|---|----------------------|---------------|-----------------------|
| <b>R21 R21 - Risques psychosociaux</b>           | Organisation d'échanges pour être informé des évolutions de la situation quotidienne de la personne accompagnée et de son projet individuel.      |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| <b>R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied</b> | Aménagement du local (faux plafond, double plancher...), pour éviter tous les risques de chutes, avec attention particulière au matériel filaire. |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |

## Hierarchie des risques

### Unité de travail : Activité d'encadrement



## Unité de travail : Activité d'encadrement

**RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.**

### SITUATION DE TRAVAIL

### MESURE DE PRÉVENTION

### TYPE DE MESURE

L'encadrant reçoit un membre de son équipe en difficulté dans l'exercice de son travail.

Mise à disposition des formations spécifiques pour les encadrants, sur les Risques Psycho-Sociaux, notamment sur le repérage des signaux faibles.

FORMATION

**RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles**

### SITUATION DE TRAVAIL

### MESURE DE PRÉVENTION

### TYPE DE MESURE

Un bureau est attribué au salarié pour son activité dans la structure.

Adaptation de l'environnement du bureau aux conditions et aux exigences des missions de l'encadrant (espace, éclairage naturel, etc...).

ORGANISATION

**RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions**

### SITUATION DE TRAVAIL

### MESURE DE PRÉVENTION

### TYPE DE MESURE

Le salarié doit gérer une situation conflictuelle dans son équipe.

Formation de l'encadrant à la gestion des relations conflictuelles au sein de son équipe ou de la structure. Possibilité d'avoir recours à la médiation.

FORMATION

**RISQUE: R21 - Risques psychosociaux**

### SITUATION DE TRAVAIL

### MESURE DE PRÉVENTION

### TYPE DE MESURE

|   |  |              |
|---|--|--------------|
| <b>Le salarié est en contact avec des personnes extérieures à la structure.</b>                   | Transmission des informations utiles à l'encadrant concernant les échanges avec les partenaires et les tutelles pour en assurer la cohérence.  | ORGANISATION |
| <b>Le salarié fait face à une période de sur-activité.</b>  | Identification des périodes de travail en dehors des heures habituelles. Prise en compte de ces temps par la hiérarchie et manifestation de reconnaissance.  | ORGANISATION |
| <b>Le salarié participe à l'astreinte.</b>  | Transmission du planning d'astreinte le plus à l'avance possible, pour favoriser l'équilibre vie privée et vie professionnelle.  | ORGANISATION |
| <b>Le salarié fait face à une situation d'urgence.</b>  | Identification des situations de travail porteuses d'exigences fortes. Mise en place d'un accompagnement et / ou d'une formation des encadrants à ces situations.  | ORGANISATION |
|   | Établissement de protocoles de gestion des situations d'urgence afin de les anticiper.   | ORGANISATION |
|   | Organisation de groupes d'échanges de pratiques spécifiques aux encadrants.  | ORGANISATION |
|   | Organisation de réunions de libre expression entre encadrement et direction.   | ORGANISATION |
| <b>Le salarié est interpellé par son équipe sur les changements à venir dans l'établissement.</b> | Information des encadrants, dans le cadre de réunions organisées par la direction, sur la stratégie et les projets envisagés dans l'établissement. Rédaction et diffusion des comptes rendus de ces réunions auprès des participants et de ceux qui n'ont pas pu y assister. | MANAGEMENT   |
| <b>Le salarié souhaite changer l'organisation de son service.</b>                                 | Mise à disposition de l'encadrant d'une fiche de fonctions qui précise le périmètre de ses missions et sa délégation de pouvoir.   | ORGANISATION |
|   | Mise en place d'un dialogue permanent entre l'encadrement et la direction.   | ORGANISATION |
| <b>On demande au salarié de prendre en charge un</b>  | Identification, dans le cadre de l'entretien professionnel de l'adéquation entre les missions fixées et les compétences nécessaires de l'encadrant.  | ORGANISATION |

|   |   |              |
|---|---|--------------|
| <b>nouveau projet.</b>  | Prise en compte des besoins de formations dans la cadre du plan de développement des compétences.   | ORGANISATION |
| <b>Le salarié a une amplitude de travail importante.</b>  | Mise à disposition des encadrants d'une autonomie suffisante pour organiser et hiérarchiser leurs activités, afin de les réaliser dans le cadre de leurs horaires de travail. Evaluation régulière de leur charge de travail. Réalisation des ajustements si nécessaire. Mise en place des délégations de tâches et des procédures pour assurer leur responsabilité opérationnelle. | ORGANISATION |
| <b>Le salarié a la responsabilité hiérarchique et fonctionnelle d'une équipe.</b>                     | Formation des encadrants aux techniques de management, à l'animation de groupes et de réunions, à l'organisation du travail, à l'utilisation de l'outil de gestion des plannings.   | FORMATION    |
|   | Rédaction et clarification de la matrice des rôles et responsabilités de chacun.  | FORMATION    |
|   | Mise en place d'une organisation qui permette d'adapter les ressources humaines (effectif, fonction) aux besoins de l'équipe.   | FORMATION    |
|   | Formalisation des subdélégations.   | FORMATION    |
| <b>Une situation se présente en dehors des horaires habituels.</b>                                    | Mise à disposition des encadrants, des documents, des outils et des délégations pour répondre aux situations rencontrées lors des astreintes et des gardes.   | ORGANISATION |
| <b>L'encadrant est questionné par son équipe sur un projet dont il n'a pas encore entendu parler.</b> | Organisation de la circulation de l'information vers les encadrants.  | ORGANISATION |
|   | Organisation de réunions régulières et systématiques.   | ORGANISATION |
| <b>Le salarié est en contact avec la population accueillie.</b>                                       | Mise en place de formations des encadrants à la spécificité de la population prise en charge (troubles du comportement, handicaps physiques, maladies chroniques...).   | FORMATION    |

**Les entretiens individuels d'évaluation font partie des missions du salarié.**

Mise en place de groupes d'échanges de pratiques spécifiques aux encadrants.

FORMATION

**RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage**

**SITUATION DE TRAVAIL**

**MESURE DE PRÉVENTION**

**TYPE DE MESURE**

**Un bureau est attribué au salarié pour son activité dans la structure.**

Adaptation de l'environnement du bureau aux conditions et aux exigences des missions de l'encadrant (espace, éclairage naturel, etc...).

ORGANISATION



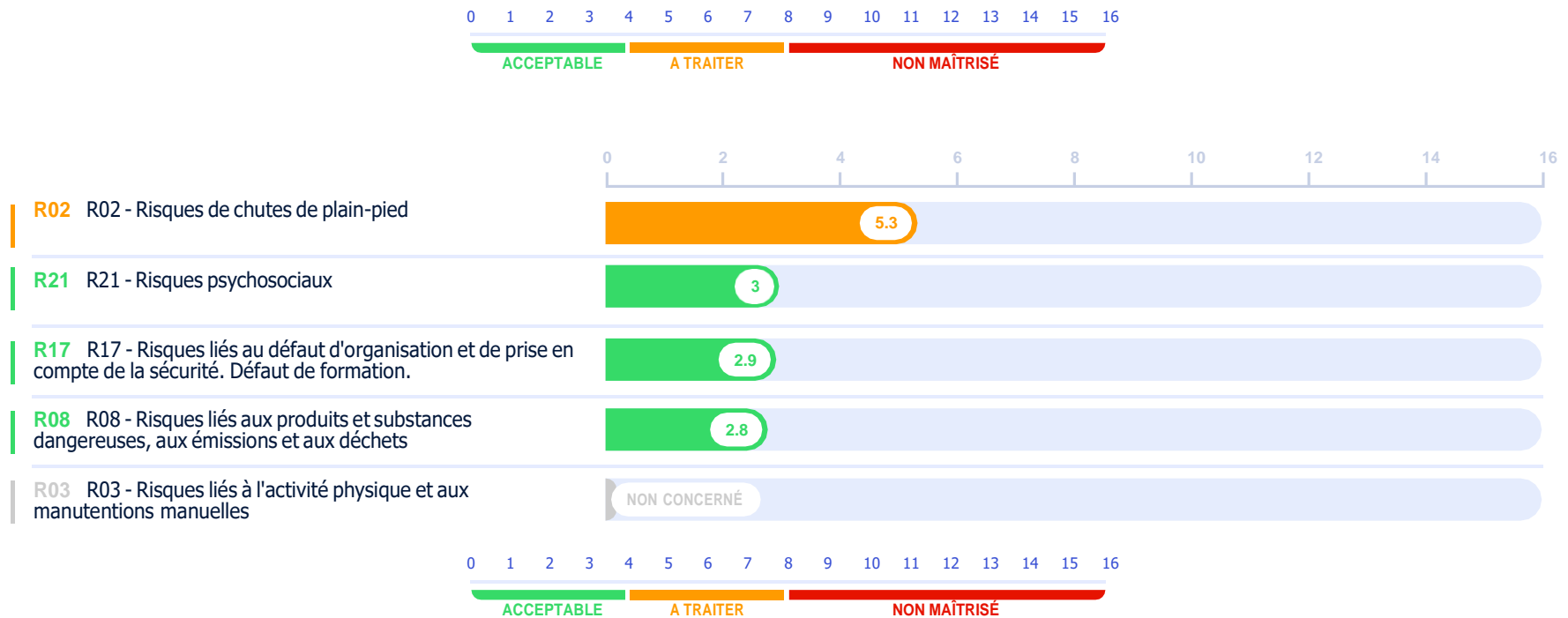
## PLAN D'ACTION

### Actions retenues Unité de travail : Activité d'encadrement

| RISQUE   | ACTIONS RETENUES   | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|--|----------------------|---------------|-----------------------|
| R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation. | Mise à disposition des formations spécifiques pour les encadrants, sur les Risques Psycho-Sociaux, notamment sur le repérage des signaux d'alerte. |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |

## Hierarchie des risques

### Unité de travail : Activité d'enseignement général et technique



## Unité de travail : Activité d'enseignement général et technique

### RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

| SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le salarié organise les cours en fonction des capacités des personnes accompagnées. | Organisation d'échanges pour être informé des évolutions de la situation quotidienne de la personne accompagnée et de son projet individuel. | ORGANISATION   |

### RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié enseigne les risques des techniques qu'il délivre.    | Sensibilisation des salariés aux risques associés aux différents enseignements qu'ils dispensent.   | FORMATION      |
| Un salarié assure ses activités dans une structure inhabituelle. | Identification, traçage et évaluation de tous les risques liés aux différents lieux dans lesquels les salariés sont susceptibles d'intervenir. Indication, sur cette fiche, des mesures de prévention que les salariés doivent prendre. | SECURISATION   |
| Le salarié accueille un travailleur en situation de handicap.    | Formation des salariés à l'accompagnement éducatif / pédagogique / thérapeutique en lien avec les particularités des personnes accompagnées.  | FORMATION      |

## PLAN D'ACTION

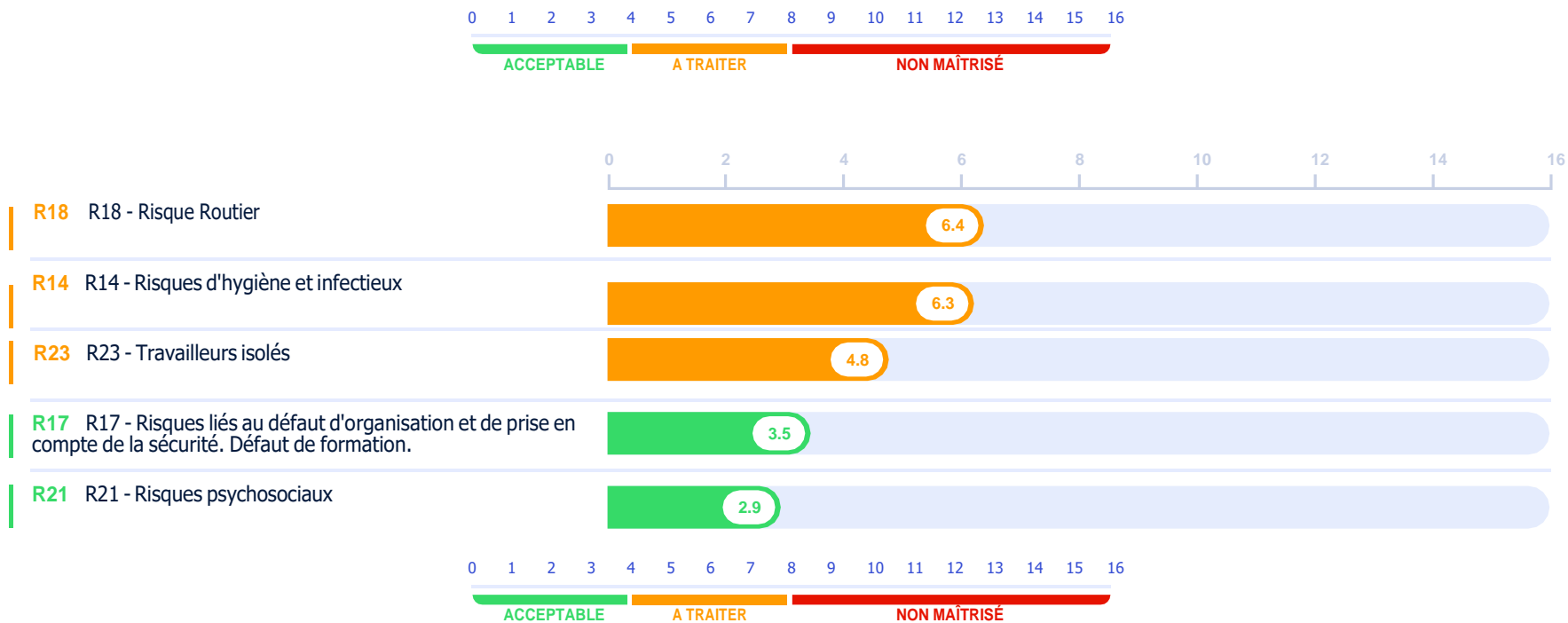
### Actions retenues

#### Unité de travail : Activité d'enseignement général et technique

| RISQUE   | ACTIONS RETENUES   | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|--|----------------------|---------------|-----------------------|
| <b>R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied</b> | Transmission de consignes aux élèves et emplacements dédiés pour ranger leurs sacs et leurs affaires durant les cours. A défaut, rangement des sacs de façon à laisser libre le passage dans les allées. |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| <b>R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied</b> | Organisation de la salle, et si possible en positionnant les prises électriques, de telle sorte que les câbles des ordinateurs qui sont branchés ne puissent pas gêner le passage des enseignants.       |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |

## Hierarchie des risques

### Unité de travail : Activité d'intervention à domicile



## Unité de travail : Activité d'intervention à domicile

### RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

| SITUATION DE TRAVAIL                              | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le salarié se rend chez une personne accompagnée. | Mise à disposition des éléments de protection nécessaires.         | EQUIPEMENT     |
|   | Fourniture de masques et de gel en période d'épidémie contagieuse. | EQUIPEMENT     |

### RISQUE: R23 - Travailleurs isolés

| SITUATION DE TRAVAIL                         | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|--|--|----------------|
| Le salarié intervient dans un endroit isolé. | Mise à disposition des salariés, d'un téléphone portable ou d'un moyen de communication opérationnel, lorsqu'ils travaillent de façon isolée.                | EQUIPEMENT     |
|  | Organisation du travail en binôme, dans le cas de nouvelles personnes accompagnées ou de personnes accompagnées ayant un comportement dangereux ou agressif. | EQUIPEMENT     |

### RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Déficit de formation.

| SITUATION DE TRAVAIL                              | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Le salarié se rend chez une personne accompagnée. | Organisation des visites avec les renseignements sur l'environnement de la personne accompagnée (adresse précise, code porte, animaux, gardien, ascenseur, etc...). | ORGANISATION   |

|   |   |                     |
|---|---|---------------------|
| <p><b>Le salarié est confronté à une urgence vitale pour la personne accompagnée au domicile.</b></p> | <p>Formation des salariés aux gestes de premiers secours et assurer leur identification dans la structure.</p>  | <p>FORMATION</p>    |
|   | <p>Mise en place d'une procédure d'urgence notamment les personnes à contacter.</p>   | <p>FORMATION</p>    |
| <p><b>Le salarié connaît les premiers gestes d'urgence.</b></p>                                       | <p>Formalisation d'une procédure prévoyant les mesures que les salariés doivent prendre en cas de situation d'urgence. Communication à tous de cette procédure.</p> | <p>ORGANISATION</p> |

**RISQUE: R21 - Risques psychosociaux**

**SITUATION DE TRAVAIL**

**MESURE DE PRÉVENTION**

**TYPE DE MESURE**

|   |  |              |
|---|--|--------------|
| <b>L'intervenant est confronté à des situations complexes.</b>            | Prise de connaissance de la situation en amont de l'intervention.  | ORGANISATION |
|   | Soutien par le chef de service, si nécessaire.   | ORGANISATION |
|   | Réorganisation potentielle de l'activité au sortir d'une situation difficile.  | ORGANISATION |
|   | Rédaction des comptes rendus après chaque visite, pour une analyse à froid.  | ORGANISATION |
|   | Mise en place d'un échange des bonnes pratiques et des retours d'expérience.   | ORGANISATION |
|   | Mise en place de binômes pour faire face aux situations difficiles prévisibles (ex : fin de vie, agressivité,...).   | ORGANISATION |
| <b>La personne accompagnée est agressive.</b>                             | Partage des informations sur les personnes accompagnées au sein de l'équipe et avec les partenaires, notamment dans le cas d'un changement de comportement. Soutien managérial. Accompagnement proposé en cas d'agression (psychologique, dépôt de plainte).               | FORMATION    |
| <b>Le salarié souhaite partager sur ses activités.</b>                    | Organisation régulière de réunions de travail pour permettre aux salariés d'échanger sur leurs pratiques professionnelles.   | ORGANISATION |
|   | Mise en place d'une supervision externe.   | ORGANISATION |
| <b>Le salarié a une amplitude de travail importante.</b>                  | Evaluation régulière de la charge de travail des salariés pour mettre en adéquation les objectifs qui leur ont été fixés et le temps dont ils disposent pour les réaliser, afin de concilier vie professionnelle et vie personnelle. Possibilité d'ajustements, si besoin. | ORGANISATION |
| <b>Le salarié fait face à des situations à forte charge émotionnelle.</b> | Mise à disposition de l'intervention d'un psychologue sur site, le cas échéant.  | FORMATION    |



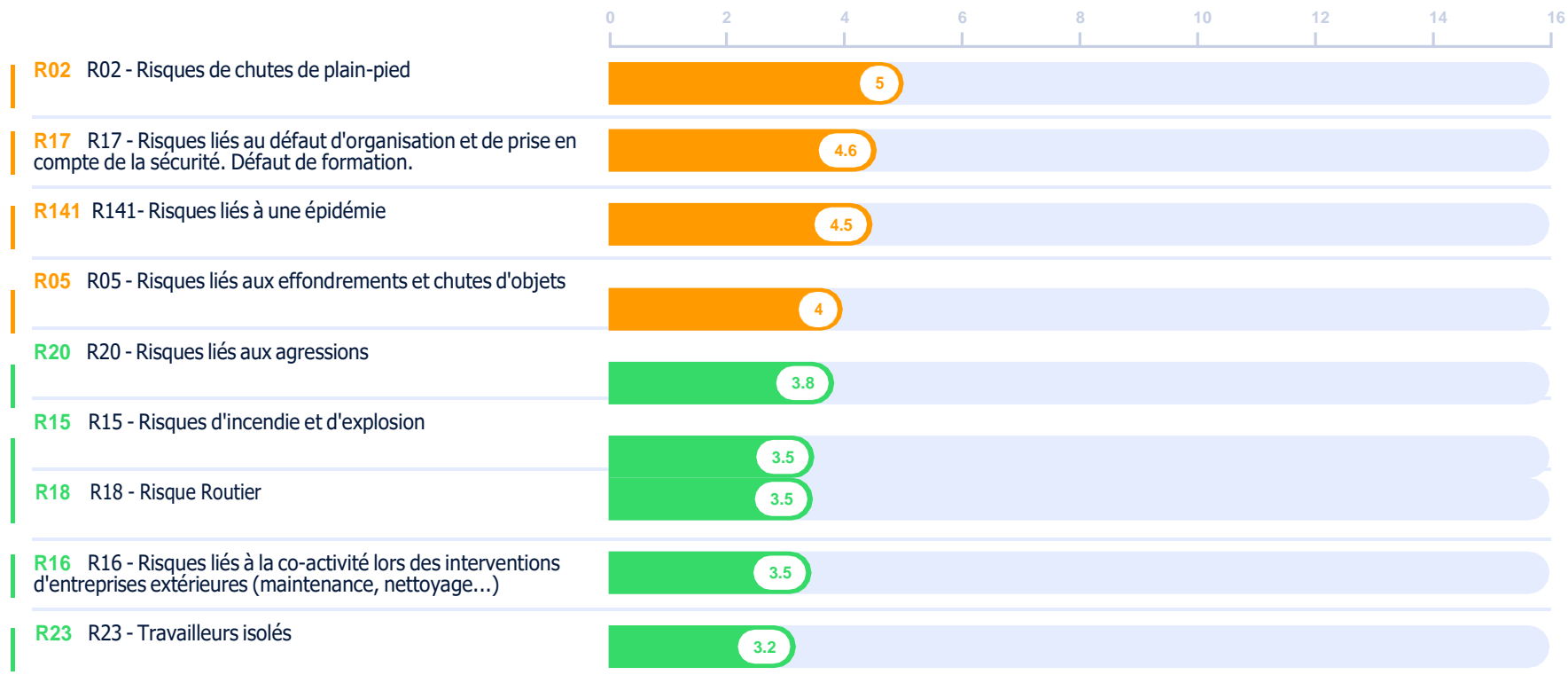
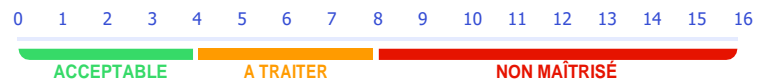
## PLAN D'ACTION

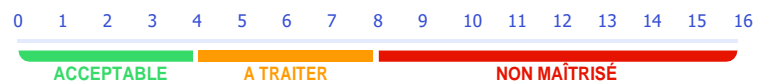
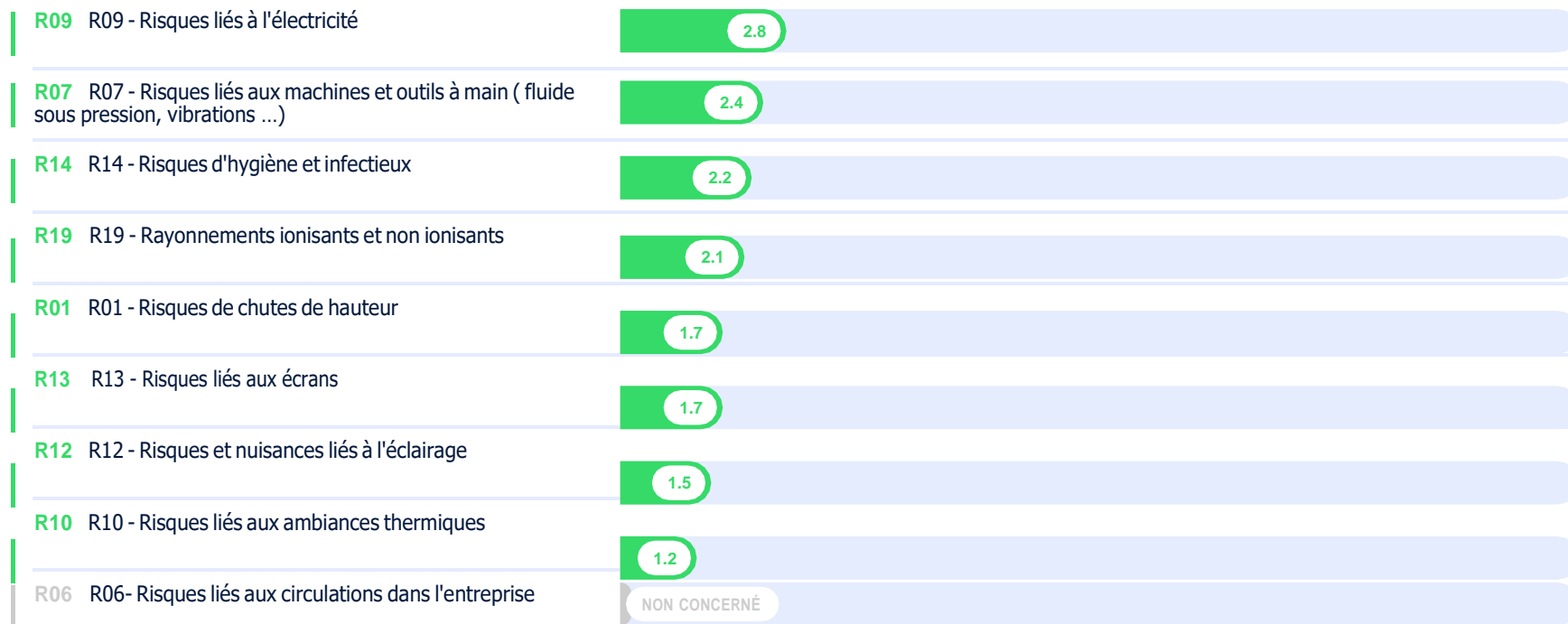
### Actions retenues Unité de travail : Activité d'intervention à domicile

| RISQUE   | ACTIONS RETENUES   | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|--|----------------------|---------------|-----------------------|
| <b>R18 R18 -<br/>Risque Routier</b>                          | Sensibilisation des salariés à l'organisation des visites et déplacements.   |                      | Non renseigné | 31/12/2024            |
| <b>R18 R18 -<br/>Risque Routier</b>                          | Mise en place d'une autonomie suffisante dans les plannings d'intervention de façon à faire face aux imprévus.   |                      | Non renseigné | 31/12/2024            |
| <b>R14 R14 -<br/>Risques<br/>d'hygiène et<br/>infectieux</b> | Sensibilisation du professionnel au risque lié au manque d'hygiène chez la personne accompagnée. Information sur les précautions élémentaires à prendre. |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| <b>R23 R23 -<br/>Travailleurs<br/>isolés</b>                 | Mise en place d'une procédure lorsque les salariés travaillent dans des conditions d'isolement.  |                      | Non renseigné | 31/12/2024            |

## Hierarchie des risques

### Unité de travail : Risques généraux communs





## Unité de travail : Risques généraux communs

### RISQUE: R02 - Risques de chutes de plain-pied

| SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Un salarié circule sur le parking, glissant à cause des conditions météorologiques. | Mise en place d'une procédure concernant le nettoyage des allées piétonnes, en cas de neige ou de verglas ou d'accumulation de feuilles. Mise en place immédiate. | ENTRETIEN      |

### RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

| SITUATION DE TRAVAIL                          | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le salarié se blesse et a besoin d'aide.      | Quand la taille de la structure le permet, formation et mise en place d'un ou plusieurs Sauveteurs Secouristes du Travail. Mise à disposition à ces SST d'un moyen de contact personnalisé et connu des autres salariés. | ENTRETIEN      |
| Le salarié bénéficie d'une formation.         | Lors de l'intégration des nouveaux salariés, organisation d'une formation à la sécurité et aux règles de sécurité dans la structure.   | FORMATION      |
| Le salarié bénéficie d'une formation.         | Archivage des traces écrites des formations à la sécurité au travail. Signature d'une attestation par le salarié qui a reçu la formation.  | ORGANISATION   |
| Le salarié a accès à l'affichage obligatoire. | Réalisation de l'affichage obligatoire dans l'établissement.   | ORGANISATION   |
| Les salariés sont souvent absents.            | Mise en place de mesures de prévention des risques d'usure professionnelle et d'absence pour raison de santé : tutorat, mobilité professionnelle, formations, VAE, GPEC...   | ORGANISATION   |

|   |   |                     |
|---|---|---------------------|
| <p><b>Un salarié accompagne un résident en dehors de la structure.</b></p>      | <p>Définition d'une procédure reprenant les règles et responsabilités des salariés en cas d'accompagnement d'un bénéficiaire en dehors de l'établissement. Contrôle de l'application de celle-ci à chaque sortie par le salarié.</p>  | <p>ORGANISATION</p> |
| <p><b>La structure applique les consignes de sécurité.</b></p>                  | <p>Renseignement correct du registre de sécurité incendie. Regroupement avec l'ensemble des documents et procédures santé et sécurité de la structure. Rangement dans un endroit facilement accessible et nomination d'une personne en charge de son suivi. Contrôle du respect de toutes les exigences réglementaires en matière de sécurité : contrôles, habilitations...</p> | <p>ORGANISATION</p> |
| <p><b>Le salarié intervient auprès d'une personne victime d'un malaise.</b></p> | <p>Formation des salariés concernés aux gestes de premiers secours.</p>   | <p>FORMATION</p>    |
| <p><b>Un salarié fait part de son sentiment d'isolement.</b></p>                | <p>Il appartient à l'employeur de s'organiser pour que le salarié garde le lien avec l'entreprise et ses collègues. Une alternance jours de télétravail et jours de présence dans les locaux de l'entreprise est mise en place. En cas de confinement total ce n'est plus possible. Le cas a été prévu et les mesures prises.</p>   | <p>ORGANISATION</p> |

## RISQUE: R141- Risques liés à une épidémie

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| <b>Le salarié est au contact de la famille d'une personne accompagnée lors d'une épidémie.</b> | Information auprès des personnes accompagnées et de leurs familles, des mesures mises en place au sein de la structure.   | ORGANISATION   |
| <b>Les locaux présentent un risque infectieux pour le salarié.</b>                             | Mise en place d'un nettoyage renforcé des locaux et matériels utilisés par les salariés. Apport d'un soin particulier aux locaux exposés aux contacts avec l'extérieur (accueil, zones visiteurs...), plus particulièrement en cas d'épidémie. Contrôle de l'effectivité de cette mesure. | ENTRETIEN      |
| <b>Le salarié est en contact avec un public sensible.</b>                                      | Information des salariés des mesures organisationnelles adaptées au risque infectieux mises en place par l'entreprise : visioconférences, télétravail, reports et annulations de manifestations... Respect des mesures mises en place.  | FORMATION      |
| <b>Le salarié est en contact avec des agents infectieux.</b>                                   | Information des salariés sur la procédure mise en place en cas de détection d'un risque infectieux dans la structure. Respect de cette procédure. Mise en place immédiate des mesures de protection prévues par la procédure.   | FORMATION      |

## RISQUE: R15 - Risques d'incendie et d'explosion

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|--|--|----------------|
| <b>Un départ de feu intervient dans la structure.</b>                                    | Équipement de l'établissement avec un nombre suffisant d'extincteurs, conformément à la réglementation ERP. Identification correcte.                             | EQUIPEMENT     |
| <b>Un départ de feu intervient dans la structure.</b>                                    | Mise en conformité des escaliers avec la réglementation applicable dans l'établissement.   | EQUIPEMENT     |
| <b>Un départ de feu intervient dans la structure.</b>                                    | Affichage des procédures de sécurité, d'alerte et de secours. Sensibilisation des salariés.  | ORGANISATION   |
| <b>La commission de sécurité ERP demande une révision des cheminements d'évacuation.</b> | Traitement systématique et rapide des remarques des contrôles de la commission sécurité des Établissements Recevant du Public (ERP).                             | EQUIPEMENT     |
| <b>La bouilloire d'un salarié est restée allumée toute la nuit.</b>                      | Mise en place d'une consigne pour limiter la présence dans la structure, d'équipements électriques non contrôlés et non sécurisés.                               | ORGANISATION   |
| <b>Un départ de feu intervient dans la structure.</b>                                    | Formation des salariés à l'utilisation des moyens de lutte contre le feu.  | FORMATION      |
| <b>Un départ de feu intervient dans la structure.</b>                                    | Formation des salariés à la sécurité incendie et aux gestes de premiers secours. Mise en place de formations de recyclage pour les salariés précédemment formés. | FORMATION      |

## RISQUE: R18 - Risque Routier

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié accompagne en voiture un bénéficiaire.                  | Contrôle périodique de la validité du permis de conduire des salariés amenés à conduire un véhicule dans le cadre de leur travail.                        | CONTRÔLE       |
| Un salarié conduit un véhicule du parc automobile de l'entreprise. | Sensibilisation des salariés aux risques liés aux addictions et à la prise d'alcool ou de substances illicites au volant. Rappel des règles et de la loi. | FORMATION      |

## RISQUE: R16 - Risques liés à la co-activité lors des interventions d'entreprises extérieures (maintenance, nettoyage...)

| SITUATION DE TRAVAIL                                    | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Une entreprise extérieure intervient dans la structure. | Sécurisation et balisage des zones d'intervention des entreprises extérieures pouvant engendrer des risques pour les salariés. Contrôle du respect de ces zones par les salariés.   | SECURISATION   |
| Une entreprise extérieure intervient dans la structure. | Réalisation d'une analyse des risques avant toute intervention de courte durée d'entreprises extérieures ou de travaux. Mise en place de mesures de sécurité avec l'entreprise Protocole de gestion des risques liés à la co-activité . | SECURISATION   |
| Une entreprise extérieure intervient dans la structure. | Etablissement d'un plan de prévention pour les interventions de longue durée ou à risque, des entreprises extérieures. Communication à tous les acteurs et contrôle de son respect.   | ORGANISATION   |



## RISQUE: R23 - Travailleurs isolés

| SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le salarié travaille seul le soir tard ou dans un bâtiment éloigné. | Sensibilisation des salariés au risque lié au travail isolé. Vérification de la possibilité de téléphoner en cas d'urgence. Le cas échéant, organisation d'un système permettant d'alerter, de situer le travailleur isolé et d'intervenir dans les plus brefs délais. | FORMATION      |

## RISQUE: R09 - Risques liés à l'électricité

| SITUATION DE TRAVAIL                                    | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Le salarié manipule des matériels électriques filaires. | Maintien des câbles d'alimentation du matériel en bon état. | SECURISATION   |
| Le salarié manipule des matériels électriques.          | Information des salariés sur le risque électrique.          | FORMATION      |

## RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

| SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Un salarié est sensible aux acariens.                       | Entretien et nettoyage régulier de tous les locaux utilisés par les salariés.   | ENTRETIEN      |
| Un salarié prend son repas sur place.                       | Entretien et nettoyage quotidien du local disponible pour les salariés qui déjeunent sur place, par le personnel d'entretien. | ENTRETIEN      |
| Les locaux présentent un risque infectieux pour le salarié. | Organisation de l'entretien et, d'une désinfection régulière des équipements mis à disposition des salariés.                  | ORGANISATION   |

## RISQUE: R19 - Rayonnements ionisants et non ionisants

| SITUATION DE TRAVAIL                      | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le salarié utilise des outils numériques. | Installation des bornes wifi en hauteur et le plus loin possible des postes de travail. Si besoin, réalisation, par une personne compétente, de l'évaluation des valeurs d'exposition. Mise en place des actions correctrices si les seuils définis par le code du travail sont atteints (voir INRS ED4207 rubrique pilotage). | SECURISATION   |

## RISQUE: R01 - Risques de chutes de hauteur

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié est amené à circuler dans les parties communes à l'intérieur de tout l'établissement (couloir, escalier, etc.). | Installation d'au moins une rampe pour éviter les chutes. Sensibilisation des salariés à la nécessité de tenir la rampe dans les escaliers. | EQUIPEMENT     |

## RISQUE: R13 - Risques liés aux écrans

| SITUATION DE TRAVAIL                     | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié travaille assis à son bureau. | Mise à disposition de sièges réglables en hauteur et inclinaison et adaptés à la morphologie (taille et poids) de chaque salarié.   | EQUIPEMENT     |
| L'ordinateur du salarié est en panne.    | Lors de la mise en place du télétravail dans l'urgence, des solutions "matérielles" provisoires ont pu être adoptées. Mise en place pérenne de l'installation du télétravail dans la durée. | ORGANISATION   |

## RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

| SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| L'éclairage des locaux n'est pas adapté à l'activité réalisée par le salarié. | Mise en place d'un nombre suffisant de sources lumineuses pour éclairer correctement les postes de travail des salariés (250 lux.minimum). | EQUIPEMENT     |

## RISQUE: R10 - Risques liés aux ambiances thermiques

### SITUATION DE TRAVAIL

**Un salarié travaille dans un local avec une ventilation mécanique.**

### MESURE DE PRÉVENTION

Contrôle et entretien annuel des systèmes de ventilation pour qu'ils restent conformes aux caractéristiques de fonctionnement définies lors de leur installation (voir Code du Travail R4222-1 à R4222-17 et rubrique pilotage). Contrôle et remise en état après chaque signalement.

### TYPE DE MESURE

CONTRÔLE

## PLAN D'ACTION

### Actions retenues Unité de travail : Risques généraux communs

| RISQUE  | ACTIONS RETENUES   | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|---|--|----------------------|---------------|-----------------------|
| <b>R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied</b>  | Mise en place d'une procédure concernant le nettoyage des allées piétonnes, en cas de neige ou de verglas ou d'accumulation de feuilles. Mise en place immédiate.  |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| <b>R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied</b>  | Nettoyage et dégagement régulier des couloirs, de tout ce qui encombre.  |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| <b>R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.</b> | Quand la taille de la structure le permet, formation et mise en place d'un ou plusieurs Sauveteurs Secouristes du Travail. Mise à disposition à ces SST d'un moyen de contact personnalisé et connu des autres salariés. |                      | Non renseigné | 15/07/2024            |
| <b>R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.</b> | Organisation de la venue du service de santé au travail, pour faire une information aux salariés sur les problématiques de santé au travail et notamment sur les addictions.   |                      | Non renseigné | 31/12/2024            |

| RISQUE   | ACTIONS RETENUES  | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|---|----------------------|---------------|-----------------------|
| R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation. | Lors de l'intégration des nouveaux salariés, organisation d'une formation à la sécurité et aux règles de sécurité dans la structure.      |                      | Non renseigné | 31/12/2024            |
| R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation. | Archivage des traces écrites des formations à la sécurité au travail. Signature d'une attestation par le salarié qui a reçu la formation. |                      | Non renseigné | 15/07/2024            |
| R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation. | Réalisation de l'affichage obligatoire dans l'établissement.  |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation. | Analyses des causes de l'absentéisme dans des conditions à définir dans la structure.   |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |

| RISQUE   | ACTIONS RETENUES   | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|--|----------------------|---------------|-----------------------|
| R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation. | Organisation d'un suivi des visites médicales et des vaccinations obligatoires (arrêtés du 15 mars 1991 et 29 mars 2005 Code Santé Publique).  |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation. | Organisation des convocations avec le service de santé au travail.   |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation. | Renseignement correct du registre de sécurité incendie. Regroupement avec l'ensemble des documents et procédures santé et sécurité de la structure. Rangement dans un endroit facilement accessible et nomination d'une personne en charge de son suivi. Contrôle du respect de toutes les exigences réglementaires en matière de sécurité : contrôles, habilitations... |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation. | Formation des salariés concernés aux gestes de premiers secours.   |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |

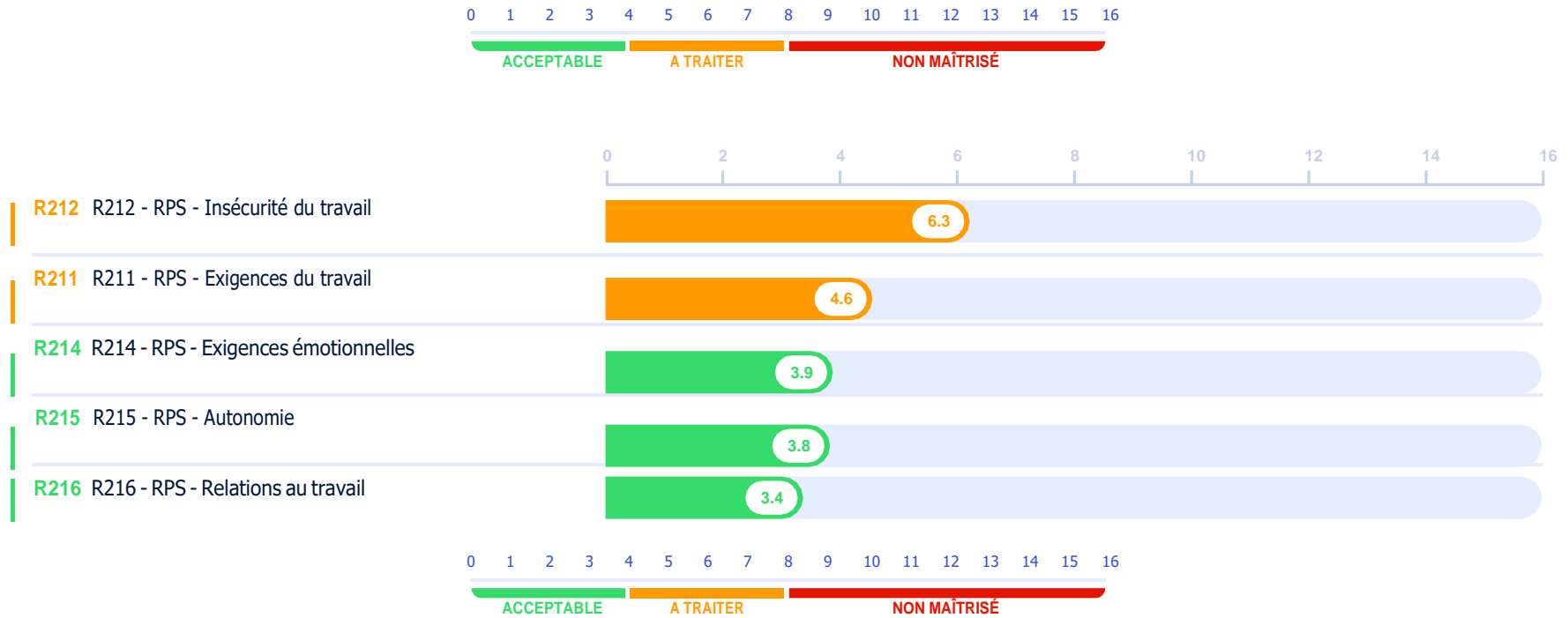
| RISQUE  | ACTIONS RETENUES  | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|---|---|----------------------|---------------|-----------------------|
| <b>R141 R141- Risques liés à une épidémie</b> | Sensibilisation des salariés au risque infectieux et notamment au risque d'épidémie, à son mode de contamination et à ses conséquences collectives et individuelles.  |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| <b>R141 R141- Risques liés à une épidémie</b> | Mise à disposition des salariés des règles et les moyens de prévention et de protection adaptés, notamment en cas d'épidémie.   |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| <b>R141 R141- Risques liés à une épidémie</b> | Information auprès des personnes accompagnées et de leurs familles, des mesures mises en place au sein de la structure.   |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| <b>R141 R141- Risques liés à une épidémie</b> | Mise en place d'un nettoyage renforcé des locaux et matériels utilisés par les salariés. Apport d'un soin particulier aux locaux exposés aux contacts avec l'extérieur (accueil, zones visiteurs...), plus particulièrement en cas d'épidémie. Contrôle de l'effectivité de cette mesure. |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| <b>R141 R141- Risques liés à une épidémie</b> | Information des salariés des mesures organisationnelles adaptées au risque infectieux mises en place par l'entreprise : visioconférences, télétravail, reports et annulations de manifestations... Respect des mesures mises en place.  |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| <b>R141 R141- Risques liés à une épidémie</b> | Information des salariés sur la procédure mise en place en cas de détection d'un risque infectieux dans la structure. Respect de cette procédure. Mise en place immédiate des mesures de protection prévues par la procédure.   |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |



| RISQUE  | ACTIONS RETENUES   | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|---|--|----------------------|---------------|-----------------------|
| R141 R141- Risques liés à une épidémie                      | Mise à disposition en permanence dans les locaux sanitaires, de savon, serviettes jetables ou sèche-mains.                               |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| R141 R141- Risques liés à une épidémie                      | Mise à disposition, sur les postes de travail, de bouteilles de gel hydroalcoolique.   |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| R141 R141- Risques liés à une épidémie                      | Mise à disposition de désinfectant ménager pour les surfaces et matériels.   |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| R141 R141- Risques liés à une épidémie                      | Equiper les véhicules avec des bouteilles de gel hydroalcoolique ou, à défaut, d'une bonbonne d'eau avec un robinet et du savon liquide. |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| R141 R141- Risques liés à une épidémie                      | Mise à disposition des moyens techniques, matériels et humains suffisants.   |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| R141 R141- Risques liés à une épidémie                      | Mise en application des protocoles et gestes barrière.   |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| R05 R05 - Risques liés aux effondrements et chutes d'objets | Désencombrement du dessus des armoires.  |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| R05 R05 - Risques liés aux effondrements et chutes d'objets | Sensibilisation des salariés pour qu'ils évitent de stocker des objets au-dessus des armoires.   |                      | Non renseigné | 31/12/2024            |

## Hierarchie des risques

### Unité de travail : Risques psychosociaux communs



## Unité de travail : Risques psychosociaux communs

### RISQUE: R212 - RPS - Insécurité du travail

| SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Un salarié exprime à sa hiérarchie une crainte sur l'évolution de son emploi. | Communication sur l'évolution du secteur d'activité, sur la situation de l'établissement et sur les réorganisations éventuelles. | FORMATION      |

### RISQUE: R211 - RPS - Exigences du travail

| SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le salarié est concerné par un changement d'organisation.                     | Mise en place de mesures d'accompagnement du changement, individuelles ou collectives (formation, notamment groupes de parole) en tenant compte, dans le choix des mesures, de la nature du changement ponctuel, court terme, structurel, majeur...<br>Prise en compte des évolutions récurrentes qui peuvent apparaître comme mineures. | FORMATION      |
| Un salarié a besoin d'un renseignement, une aide.                             | Mise à disposition des salariés du projet de service et du projet d'établissement.   | MANAGEMENT     |
|   | Organisation de l'accueil et du parcours d'intégration des nouveaux salariés.  | MANAGEMENT     |
|   | Mise en place d'un organigramme.   | MANAGEMENT     |
| Le salarié souhaite savoir quand et comment la charge de travail est évaluée. | Information des salariés sur les missions qui leur sont confiées et les critères d'évaluation de la charge de travail. Intégration d'échanges sur ces points au sein de l'équipe et / ou lors d'échanges individuels.  | FORMATION      |
|   | Rédaction et communication des fiches de poste à chaque salarié.   | MANAGEMENT     |

|   |  |               |
|---|--|---------------|
| <b>Le salarié travaille avec des missions définies.</b>         | Mise en cohérence et adaptation du travail demandé, avec les activités définies dans la fiche de poste.  | MANAGEMENT    |
|   | Réalisation régulière de l'analyse des écarts travail "prescrit" et "réel".  | MANAGEMENT    |
| <b>Un nouveau salarié est embauché.</b>                         | Mise en place pour les salariés d'un temps d'accueil pour expliquer le fonctionnement de l'établissement.  | FORMATION     |
| <b>Le salarié a des horaires atypiques ou irréguliers.</b>      | Prise en compte, dans la mesure du possible et la dans le respect de la continuité d'accompagnement, des contraintes de la vie privée des salariés dans l'organisation du travail et la mise en place des plannings. Dans la mesure du possible, apporter des modifications de planning permettant de prendre en compte les évolutions de la vie privée. | ENVIRONNEMENT |
| <b>Le salarié absent pour une durée prolongée est remplacé.</b> | Adaptation de l'organisation du travail avec des solutions de remplacement sous l'égide du management de proximité, en cas d'absence prolongée et programmée d'un salarié.   | ORGANISATION  |
|   | Mise en place d'une organisation permettant le remplacement impromptu d'un salarié absent.   | ORGANISATION  |

|   |  |              |
|---|--|--------------|
| <b>Un salarié doit être remplacé en urgence.</b>  | Organisation des plannings en concertation avec les salariés pour permettre des conditions de remplacement interne.  | ORGANISATION |
|   | Mise en place des procédures de travail en mode dégradé.   | ORGANISATION |
| <b>Le salarié demande une modification temporaire de son activité et / ou de son emploi du temps pour des raisons personnelles.</b> | Anticipation des demandes de modification de planning et de l'organisation du travail des salariés, en cas d'imprévu personnel.  | ORGANISATION |
|   | Communication de l'organigramme des responsables des ressources humaines.  | ORGANISATION |
| <b>Le salarié demande à réaliser une formation pour accroître ses compétences.</b>  | Identification des besoins de formation du personnel lors des entretiens professionnels.   | FORMATION    |
|   | Analyse des demandes de formations faites par les salariés.  | FORMATION    |
|   | Information des salariés sur l'accès aux formations, en fonction des besoins de l'activité.  | FORMATION    |
| <b>Le salarié utilise un nouveau dispositif digital.</b>  | Organisation de la formation et de l'accompagnement des salariés à l'utilisation des nouveaux outils et logiciels de l'établissement.  | ORGANISATION |
| <b>Un salarié constate un dysfonctionnement réel ou potentiel.</b>  | Prévoir, lors des réunions d'équipe, un temps d'échange sur les dysfonctionnements éventuels.  | ORGANISATION |
| <b>Un salarié réalise une mission dans une contrainte de temps inadéquate.</b>  | Évaluation, avec les salariés, du temps de réalisation des différentes étapes concourant à la réalisation des missions. Adaptation de l'organisation, au temps nécessaire pour la réalisation de la mission. | MANAGEMENT   |
| <b>Le salarié ne dispose pas du matériel nécessaire et adapté</b>   | Analyse des besoins des salariés pour réaliser les missions qui leur sont confiées.  | MANAGEMENT   |

|   |  |                   |
|---|--|-------------------|
| <p><b>pour réaliser son activité.</b></p>   | <p>Mise à disposition des salariés, de ressources et moyens pour réaliser les missions qui leur sont confiées.</p>   | <p>MANAGEMENT</p> |
| <p><b>Le salarié remplace un collègue absent.</b></p>   | <p>Identification des compétences / diplômes / qualifications requis des salariés, hors de leur cœur de métier. Utilisation de ces compétences / diplômes / qualifications lors du remplacement d'un salarié absent.</p> | <p>MANAGEMENT</p> |
| <p><b>Une réflexion globale sur la prévention des RPS est envisagée / actualisée dans la structure.</b></p> | <p>Consultation des instances représentatives du personnel (CSE, représentant de proximité...) voir fiche dans la fonction "pilotage" de G2P.</p>  | <p>MANAGEMENT</p> |

## RISQUE: R214 - RPS - Exigences émotionnelles

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| <b>Le salarié est confronté à un public sensible.</b>                            | Mise en place d'une procédure interne pour accompagner les salariés victimes d'une agression. Mise en place d'un entretien systématique avec les salariés concernés, par le manager de proximité, dans le but d'apporter un soutien psychologique.  | FORMATION      |
| <b>Un salarié est menacé par un usager en dehors de son travail.</b>             | Information des salariés sur la nécessité de signaler toute menace ou agression, en lien avec leur activité professionnelle, en dehors de leur travail. Mise en place d'un suivi de ces événements. Mise en oeuvre des actions de soutien qui en découlent et accompagnement dans les démarches.  | FORMATION      |
| <b>Le salarié est exposé dans son travail à une charge émotionnelle intense.</b> | Mise en place d'une procédure pour accompagner spécifiquement les salariés exposés à une charge émotionnelle intense dans une approche préventive et curative. Mise en place d'un dialogue avec l'encadrement de proximité.   | ORGANISATION   |
| <b>Le salarié est confronté à une situation grave, à gérer dans l'urgence.</b>   | Mise à disposition des salariés, les numéros d'urgence (police, pompiers, SAMU, justice).   | FORMATION      |
| <b>Un salarié se dit victime de harcèlement.</b>                                 | Mise en place d'une procédure et d'une organisation pour la prise en charge des salariés subissant un harcèlement dans l'établissement.   | ORGANISATION   |
|  | Mise en place d'un référent harcèlement (CT. art. L. 1153-5-1 voir rubrique "Pilotage" dans G2P).   | ORGANISATION   |
| <b>Un salarié veut savoir qui est le référent harcèlement.</b>                   | Mise en place d'un affichage obligatoire concernant le harcèlement sexuel, dans les lieux de travail et dans les locaux où ont lieu les embauches. Contrôle du fait que cet affichage explicite clairement les sanctions applicables, les actions contentieuses civiles et pénales en matière de harcèlement sexuel et les coordonnées des autorités et services compétents. Mentions obligatoires dans le règlement intérieur. | ORGANISATION   |

## RISQUE: R215 - RPS - Autonomie

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| <b>Le salarié doit souvent interrompre son activité.</b>                                     | Mise en place, pour les salariés, d'une marge d'autonomie pour gérer leurs missions dans le respect du cadre fixé par l'encadrement de proximité. | ORGANISATION   |
|  | Favorisation des échanges sur l'organisation du travail et clarification éventuelle des priorités avec l'encadrement.                             | ORGANISATION   |
| <b>Le salarié souhaite s'isoler pour réaliser une activité exigeant de la concentration.</b> | Possibilité pour un salarié de s'isoler et / ou de ne pas être dérangé.   | ORGANISATION   |

## RISQUE: R216 - RPS - Relations au travail

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|--|--|----------------|
| <b>Le salarié travaille dans une équipe et / ou participe à un projet.</b> | Attention particulière portée à la possibilité d'expression de chacun sur ses éventuelles contraintes ou difficultés lors des différentes réunions. Mise en place d'un temps de parole individuel. | MANAGEMENT     |
| <b>Un salarié est mis en difficulté par une surcharge de travail.</b>      | Prévision d'une marge d'autonomie aux équipes pour qu'elles puissent se réorganiser.   | ORGANISATION   |
|  | Sensibilisation de l'encadrement au travail collaboratif.  | ORGANISATION   |
| <b>Le salarié souhaite s'investir dans les projets d'établissement.</b>    | Favorisation et organisation des rencontres entre la direction et les équipes, sur les projets de l'établissement.   | MANAGEMENT     |



|   |  |              |
|---|--|--------------|
| <b>Le salarié souhaite évoluer dans la structure.</b> | Communication avec les salariés sur les évolutions possibles dans le cadre de leur fonction au sein de la structure.   | MANAGEMENT   |
|   | Organisation des entretiens professionnels.  | MANAGEMENT   |
| <b>Un salarié est en conflit avec un autre.</b>       | Analyse systématique, par le management, des situations de conflit identifiées entre collègues. Organisation d'entretiens individuels avec les protagonistes du conflit. Mise en place de la présence d'un accompagnement externe (médecin du travail, infirmier santé au travail, assistante sociale du travail).               | ORGANISATION |
| <b>Un salarié participe à la réunion annuelle.</b>    | Organisation périodique (au moins un fois / an) d'une réunion de l'ensemble des salariés de l'établissement. Organisation d'un temps de réponse aux questions des salariés. Diffusion de la tenue de cette réunion à tous les salariés. Favorisation de la solidarité et de l'importance du travail collectif, par la direction. | ORGANISATION |
| <b>un salarié s'interroge sur sa mission.</b>         | Missions confiées aux salariés dans le cadre d'un échange avec leur hiérarchie, au cours duquel leurs contraintes sont formulées. Moyens mis à leur disposition pour leur permettre d'atteindre les objectifs fixés.   | ORGANISATION |

## PLAN D'ACTION

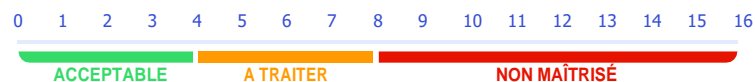
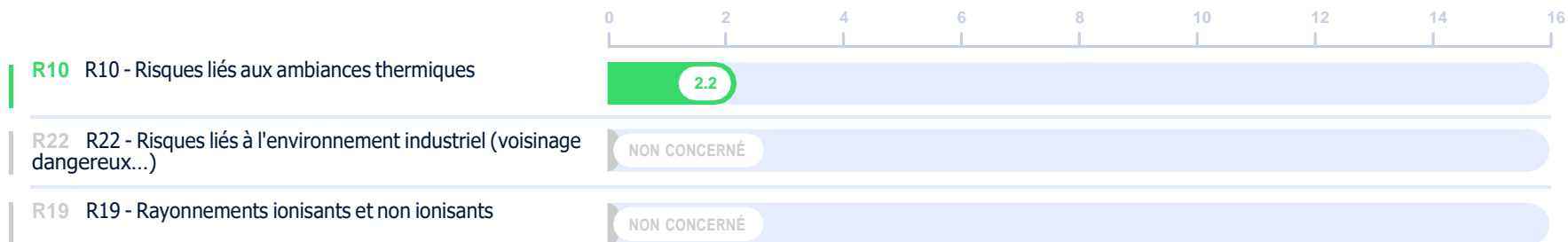
### Actions retenues Unité de travail : Risques psychosociaux communs

| RISQUE                                  | ACTIONS RETENUES   | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|---|--|----------------------|---------------|-----------------------|
| R212 R212 - RPS - Insécurité du travail | Communication sur l'évolution du secteur d'activité, sur la situation de l'établissement et sur les réorganisations éventuelles.   |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| R212 R212 - RPS - Insécurité du travail | Mise en place d'un référent handicap.  |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| R211 R211 - RPS - Exigences du travail  | Information des salariés sur les missions qui leur sont confiées et les critères d'évaluation de la charge de travail. Intégration d'échanges sur ces points au sein de l'équipe et / ou lors d'échanges individuels.  |                      | Non renseigné | 31/12/2024            |
| R211 R211 - RPS - Exigences du travail  | Prise en compte, dans la mesure du possible et la dans le respect de la continuité d'accompagnement, des contraintes de la vie privée des salariés dans l'organisation du travail et la mise en place des plannings. Dans la mesure du possible, apporter des modifications de planning permettant de prendre en compte les évolutions de la vie privée. |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |

| RISQUE                                 | ACTIONS RETENUES   | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|--|----------------------|---------------|-----------------------|
| R211 R211 - RPS - Exigences du travail | Adaptation de l'organisation du travail avec des solutions de remplacement sous l'égide du management de proximité, en cas d'absence prolongée et programmée d'un salarié.   |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| R211 R211 - RPS - Exigences du travail | Organisation de la formation et de l'accompagnement des salariés à l'utilisation des nouveaux outils et logiciels de l'établissement.  |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| R211 R211 - RPS - Exigences du travail | Mise en place d'une procédure permettant d'être attentif et de recueillir les signalements des anomalies et dysfonctionnements dans le cadre d'une amélioration continue.  |                      | Non renseigné | 31/12/2024            |
| R211 R211 - RPS - Exigences du travail | Suivi, sur un tableau de bord, des absences, quelles qu'en soient les causes. Identification et analyse des différentes causes avec le management de proximité et mise en place de mesures de prévention. Réalisation de diagnostics ciblés. Identification et proposition de solutions individuelles pour chaque professionnel présentant un absentéisme anormal. Analyse et prévention des absences pour raisons de santé. |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |

## Hierarchie des risques

### Unité de travail : Risques naturels



## Unité de travail : Risques naturels

### RISQUE: R10 - Risques liés aux ambiances thermiques

| SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| <b>Le salarié travaille pendant une canicule.</b>                                     | Information et sensibilisation sur les effets de la chaleur ( coup de chaleur, fatigue, maux de tête...) et les moyens de s'en prémunir (hydratation, mise au frais...) | FORMATION      |
| <b>Le salarié travaille pendant une canicule.</b>                                     | Identification des postes particulièrement exposés à la chaleur et des personnes particulièrement sensibles (femmes enceintes, pathologies ...).                        | ORGANISATION   |
| <b>L'alerte rouge annonçant une vague de chaleur est déclenchée par Météo France.</b> | Mise en place d'un plan pour la gestion des vagues de chaleur.  | ORGANISATION   |
| <b>Météo France annonce une vague de chaleur.</b>                                     | Prévision et mise en place d'une organisation du travail spécifique en cas de vague de chaleur.   | ORGANISATION   |
| <b>Le salarié travaille pendant une canicule.</b>                                     | Mise à disposition d'eau potable fraîche à proximité des postes de travail en quantité suffisante (article R. 4225-2 du code du travail).                               | EQUIPEMENT     |

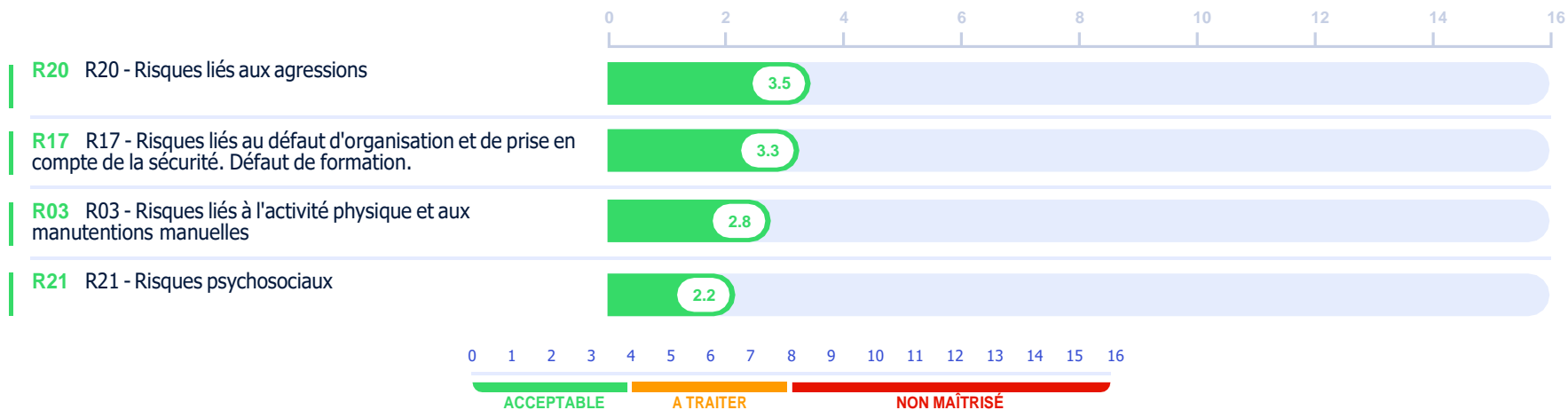
## PLAN D'ACTION

### Actions retenues Unité de travail : Risques naturels

**Aucune action de prévention n'a été sélectionnée pour cette unité de travail**

## Hierarchie des risques

### Unité de travail : Activité d'accompagnement éducatif



## Unité de travail : Activité d'accompagnement éducatif

### RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

| SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| <b>Le salarié fait face à l'agressivité d'une personne.</b>                               | Formation des psychologues à l'anticipation et à la gestion de situations conflictuelles.   | FORMATION      |
|   | Mise en place d'un partage et de retours d'expérience, pour améliorer l'anticipation des crises et des conflits.  | FORMATION      |
|   | Signalement des incidents survenus.   | FORMATION      |
|   | Identification et recensement des potentielles sources de difficultés rencontrées avec les usagers.   | FORMATION      |
|   | Mise en place d'une médiation si nécessaire.  | FORMATION      |
|   | Rédaction de protocoles de coordination et de gestion de crise décrivant le rôle de chacun, les personnes ou services à contacter et la conduite à tenir.   | FORMATION      |
| <b>Le salarié est victime d'une agression.</b>  | Mise en place d'une procédure d'accompagnement et de prise en charge des salariés victimes d'une agression afin d'en limiter les conséquences psychologiques. Information des salariés sur cette procédure.                                       | ORGANISATION   |
|   | Echange systématique avec les salariés après une agression, pour leur apporter le soutien de l'établissement et les accompagner, si besoin, dans les démarches administratives, médicales et judiciaires qu'ils pourraient être amenés à engager. | ORGANISATION   |
| <b>Le salarié prend en charge des personnes accompagnées de différentes nationalités.</b> | Formation des salariés à la prévention et à la prise en charge des spécificités des publics accompagnés.  | FORMATION      |



**RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.**

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|--|--|----------------|
| Le salarié intervient pour une urgence auprès d'une personne accompagnée | Formation des salariés aux gestes de premiers secours et assurer leur identification dans la structure.  | FORMATION      |
|  | Mise à disposition d'une trousse de secours spécifique et identification de son emplacement. Identification de la personne chargée de la vérifier et de la réapprovisionner.   | FORMATION      |
| Le salarié intervient pour une urgence auprès d'une personne accompagnée | Evaluation des risques liés aux différentes activités des salariés : loisirs éducatifs, activités de plein air... Mise en place de mesures de prévention et respect de ces mesures. Rédaction d'un compte-rendu des incidents. | ORGANISATION   |

**RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles**

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|--|--|----------------|
| Le salarié est amené à assurer de la manutention de personnes accompagnées | Fourniture de matériel pour réduire les contraintes de charges et de postures.   | FORMATION      |
| Le salarié anime un atelier de menuiserie.                                 | Mise à disposition des salariés d'équipements de protection individuelle pour assurer certaines activités à risque. Contrôle de leur port. | EQUIPEMENT     |

**RISQUE: R21 - Risques psychosociaux**

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|----------------------|----------------------|----------------|
|----------------------|----------------------|----------------|

|   |  |                     |
|---|--|---------------------|
| <p><b>Le salarié est seul face à une situation complexe.</b></p>                          | <p>Réflexion en interne sur la composition de l'équipe en lien avec les spécificités du public et les risques induits. Renforcement, si besoin, des groupes en tension ou en fonction des spécificités des personnes accompagnées.</p>   | <p>ORGANISATION</p> |
| <p><b>Le salarié doit s'entretenir avec une personne accompagnée.</b></p>                 | <p>Mise à la disposition des salariés, d'un espace de travail leur permettant d'assurer, en toute confidentialité, leurs entretiens avec les personnes qu'ils accompagnent.</p>  | <p>EQUIPEMENT</p>   |
| <p><b>Le salarié travaille souvent avec des délais contraints.</b></p>                    | <p>Mise à disposition des salariés, d'une autonomie suffisante dans la gestion de leurs activités quotidiennes dans le respect des contraintes du service et des exigences des situations d'urgence.</p>   | <p>MANAGEMENT</p>   |
|   | <p>Organisation de l'attribution de la mission le plus en amont possible, pour que les salariés puissent planifier et hiérarchiser leur travail et éviter de le traiter dans l'urgence. Accompagnement par l'encadrant de proximité pour la hiérarchisation éventuelle des situations...</p> | <p>MANAGEMENT</p>   |
| <p><b>Le salarié a une amplitude de travail importante et des horaires atypiques.</b></p> | <p>Evaluation régulière de la charge de travail des salariés. Réalisation d'ajustements, si besoin.</p>  | <p>MANAGEMENT</p>   |
|   | <p>Etablissement des plannings à l'avance et communication auprès des salariés pour leur permettre de formuler des contraintes personnelles.</p>   | <p>MANAGEMENT</p>   |
|   | <p>Respect des dispositions conventionnelles relatives aux changements de planning.</p>  | <p>MANAGEMENT</p>   |
|   | <p>Prise en compte, chaque fois que cela est possible dans le cadre des exigences du service, des contraintes personnelles.</p>  | <p>MANAGEMENT</p>   |
|   | <p>Respect du droit à la déconnexion.</p>  | <p>MANAGEMENT</p>   |
| <p><b>Le salarié souhaite échanger sur une situation vécue.</b></p>                       | <p>Organisation de réunions qui permettent aux salariés d'échanger sur leurs pratiques professionnelles. Si besoin, mise en place d'une supervision externe pour accompagner les salariés.</p>   | <p>ORGANISATION</p> |

|   |  |                     |
|---|--|---------------------|
| <p><b>Le salarié souhaite échanger avec ses collègues sur un cas difficile à gérer.</b></p> | <p>Organisation de réunions pluridisciplinaires avec l'ensemble des salariés pour évoquer et partager les situations de travail afin d'adopter des stratégies cohérentes au sein de l'équipe. Ecoute et prise en compte de leurs constats et leurs préconisations.</p> | <p>ORGANISATION</p> |
|   | <p>Favorisation du travail collaboratif.</p>   | <p>ORGANISATION</p> |
| <p><b>Le salarié connaît les premiers gestes d'urgence.</b></p>                             | <p>Formalisation d'une procédure prévoyant les mesures que les salariés doivent prendre en cas de situation d'urgence. Communication à tous de cette procédure.</p>  | <p>ORGANISATION</p> |
| <p><b>L'animateur fait face à des situations à forte charge émotionnelle.</b></p>           | <p>Mise à disposition de l'intervention d'un psychologue sur site, le cas échéant.</p>   | <p>FORMATION</p>    |
|   | <p>Mise à disposition des salariés, de la possibilité d'appeler un psychologue indépendant afin d'évacuer la charge émotionnelle accumulée au cours de son activité.</p>   | <p>FORMATION</p>    |

## PLAN D'ACTION

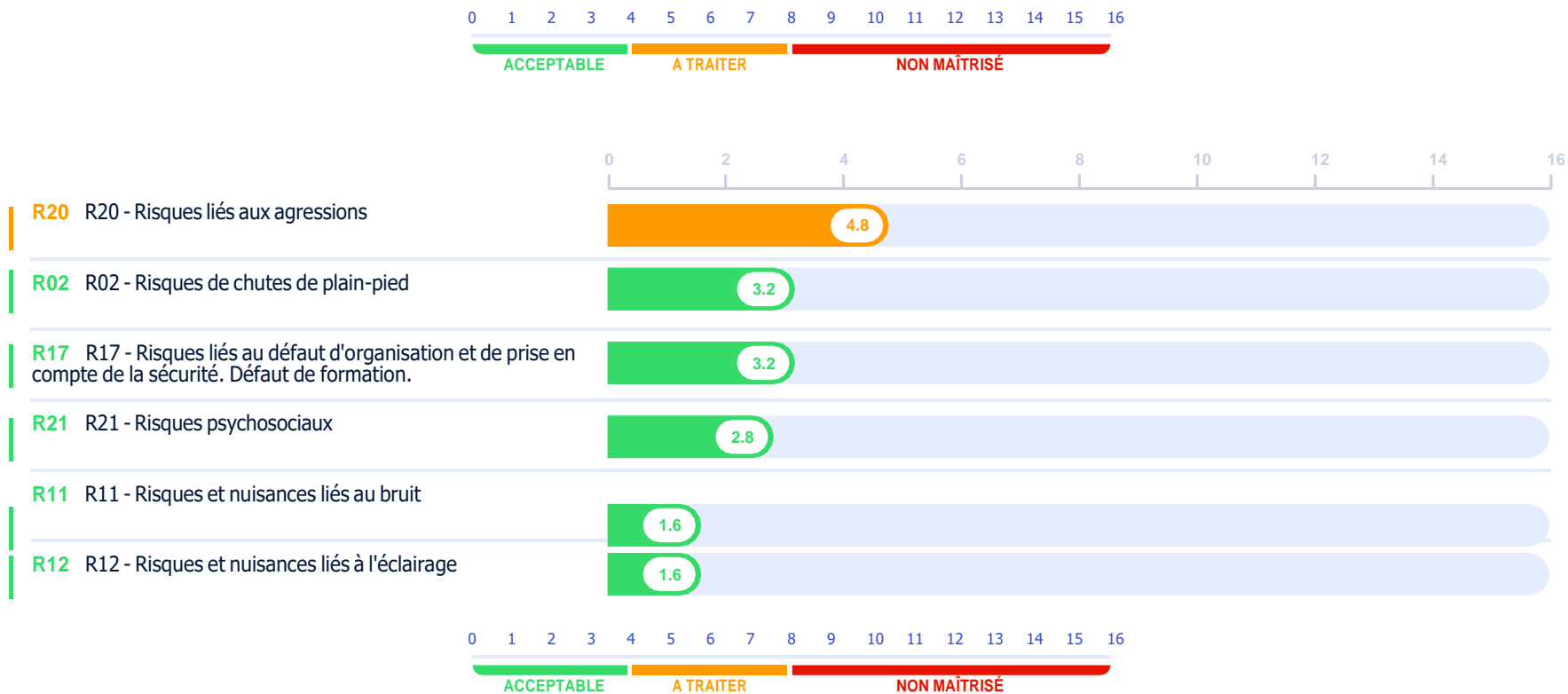
### Actions retenues

**Unité de travail : Activité d'accompagnement éducatif**

**Aucune action de prévention n'a été sélectionnée pour cette unité de travail**

## Hierarchie des risques

### Unité de travail : Activité d'accompagnement psychologique



## Unité de travail : Activité d'accompagnement psychologique

### RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

| SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Le psychologue rencontre les bénéficiaires ou leur famille. | Mise en place d'un partage et de retours d'expérience, pour améliorer l'anticipation des crises et des conflits.  | FORMATION      |
|   | Signalement des incidents survenus.   | FORMATION      |
|   | Identification et recensement des potentielles sources de difficultés rencontrées avec les usagers.   | FORMATION      |
|   | Mise en place d'une médiation si nécessaire.  | FORMATION      |
|   | Rédaction de protocoles de coordination et de gestion de crise décrivant le rôle de chacun, les personnes ou services à contacter et la conduite à tenir. | FORMATION      |

### RISQUE: R02 - Risques de chutes de plain-pied

| SITUATION DE TRAVAIL               | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|------------------------------------|---|----------------|
| Le salarié travaille à son bureau. | Mise à disposition d'un bureau permettant la confidentialité des échanges | EQUIPEMENT     |

**RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Déficit de formation.**

| SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le psychologue reçoit un bénéficiaire présentant une addiction. | Formation des psychologues à la prévention et à la prise en charge des spécificités des publics accompagnés. | FORMATION      |

**RISQUE: R21 - Risques psychosociaux**

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le psychologue réalise une tâche se heurtant à son éthique professionnelle | Description claire de leurs missions et des responsabilités et délégations qui leur sont confiées.                    | ORGANISATION   |
| Le psychologue participe à la réunion pluridisciplinaire.                  | Participation du psychologue aux réunions de l'équipe pluridisciplinaire.   | ORGANISATION   |
|  | Prise en compte de l'approche psychologique dans le projet de service.  | ORGANISATION   |
| Le psychologue échange sur ses pratiques professionnelles.                 | Mise en place d'une supervision externe pour les psychologues.  | ORGANISATION   |
| Le psychologue rencontre les bénéficiaires ou leur famille.                | Information des psychologues sur le fonctionnement des services avec lesquels ils travaillent.                        | FORMATION      |
|  | Facilitation de la mise en partage d'informations avec les partenaires extérieurs (éducation, sanitaire, judiciaire). | FORMATION      |
|  | Organisation des réunions de service pour que le psychologue puisse y participer.                                     | FORMATION      |

|  |  |              |
|--|--|--------------|
|  |  |              |
| <b>Le psychologue est présent lors des réunions concernant le projet individuel de la personne accompagnée.</b>  | Participation de l'équipe pluridisciplinaire au projet individuel.   | ORGANISATION |
| <b>Le psychologue est soumis à des contraintes psychologiques dans le cadre de son activité professionnelle.</b> | Planification de créneaux pendant lesquels les psychologues peuvent répondre aux éventuelles et diverses sollicitations internes.                            | ORGANISATION |
|  | Information aux autres salariés afin qu'ils respectent cette planification.  | ORGANISATION |
| <b>Le psychologue travaille dans différents établissements / services.</b>                                       | Prise en compte des temps de déplacement des psychologues dans la planification de leurs activités.  | ORGANISATION |
|  | Organisation de points réguliers avec eux pour s'assurer du bon équilibre de leur charge de travail.   | ORGANISATION |
| <b>Le psychologue est en contrat court et / ou travaille pour plusieurs services de la structure.</b>            | Prise en compte des contraintes de l'activité et des contraintes des structures dans l'organisation du travail des psychologues.                             | ORGANISATION |
|  | Mise en place de contrats de travail adapté à l'organisation du travail permettant d'assurer la stabilité de l'accompagnement.                               | ORGANISATION |
| <b>Le salarié connaît les premiers gestes d'urgence.</b>   | Formalisation d'une procédure prévoyant les mesures que les salariés doivent prendre en cas de situation d'urgence. Communication à tous de cette procédure. | ORGANISATION |



## RISQUE: R11 - Risques et nuisances liés au bruit

### SITUATION DE TRAVAIL

### MESURE DE PRÉVENTION

### TYPE DE MESURE

Le salarié travaille à son bureau.

Mise à disposition d'un bureau permettant la confidentialité des échanges

EQUIPEMENT

## RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

### SITUATION DE TRAVAIL

### MESURE DE PRÉVENTION

### TYPE DE MESURE

Le salarié travaille à son bureau.

Mise à disposition d'un bureau permettant la confidentialité des échanges

EQUIPEMENT

## PLAN D'ACTION

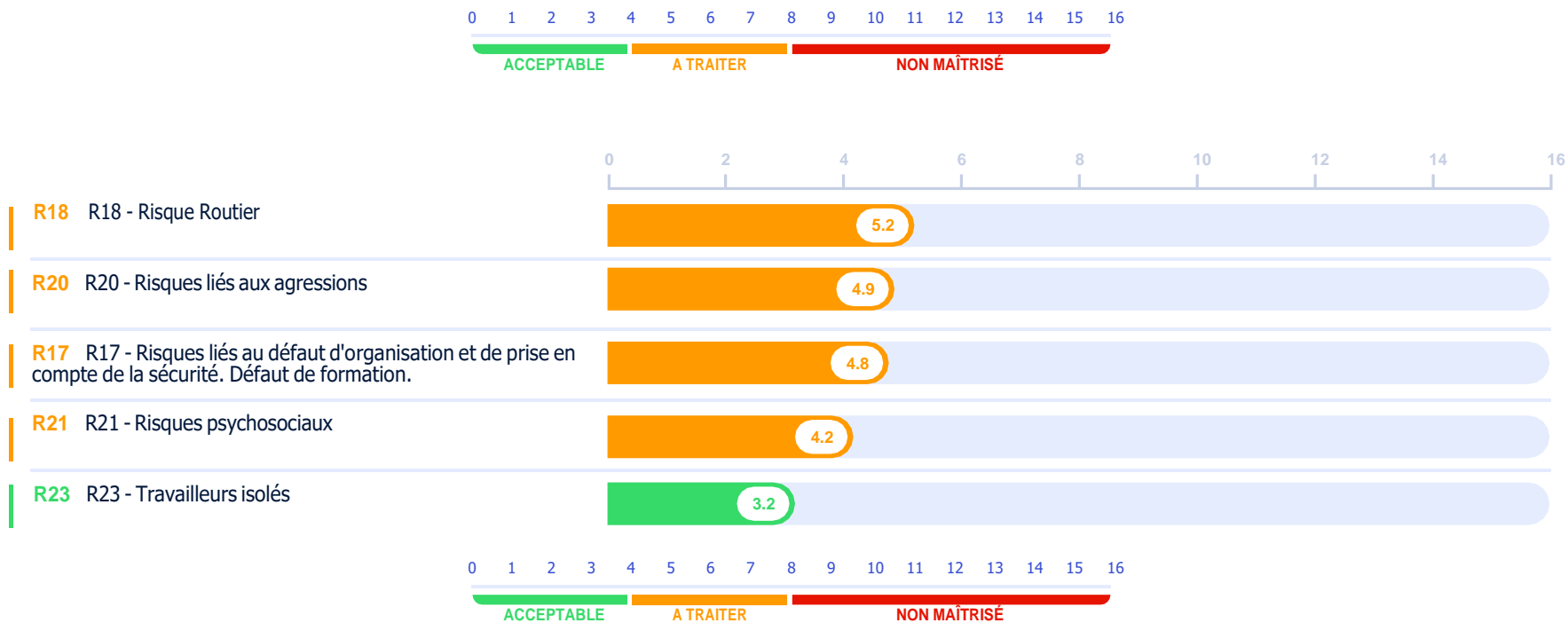
### Actions retenues

#### Unité de travail : Activité d'accompagnement psychologique

| RISQUE                                       | ACTIONS RETENUES   | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|--|----------------------|---------------|-----------------------|
| <b>R20 R20 - Risques liés aux agressions</b> | traitement des cas d'agression dans le cadre de réunions; partages et réflexions pluridisciplinaire. |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |

## Hierarchie des risques

### Unité de travail : Activité d'accompagnement social



## Unité de travail : Activité d'accompagnement social

### RISQUE: R18 - Risque Routier

| SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le salarié se rend chez plusieurs personnes accompagnées, éloignées les uns des autres. | Sensibilisation des salariés à l'organisation des visites et déplacements.                                     | FORMATION      |
|   | Mise en place d'une autonomie suffisante dans les plannings d'intervention de façon à faire face aux imprévus. | FORMATION      |

### RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

| SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le salarié est victime d'une agression verbale ou physique.                         | Mise en place d'un dialogue systématique après une agression, pour leur apporter le soutien de l'établissement et les accompagner, si besoin, dans l'ensemble des démarches qu'ils pourraient être amenés à engager. | FORMATION      |
| Le salarié prend en charge des personnes accompagnées, de différentes nationalités. | Formation des salariés à la prévention et à la prise en charge des spécificités des publics accompagnés.   | FORMATION      |

### RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|----------------------|---|----------------|
|                      | Formation des salariés aux gestes de premiers secours et assurer leur identification dans la structure. | FORMATION      |

**Le salarié intervient pour une urgence auprès d'une personne.**

Mise à disposition d'une trousse de secours spécifique et identification de son emplacement. Identification de la personne chargée de la vérifier et de la réapprovisionner.

FORMATION

**RISQUE: R21 - Risques psychosociaux**

**SITUATION DE TRAVAIL**

**MESURE DE PRÉVENTION**

**TYPE DE MESURE**

**Le salarié est contraint par des problèmes de temps**

Attribution aux salariés d'une latitude suffisante dans la gestion de leurs activités, afin qu'ils les planifient et qu'ils les hiérarchisent pour ne pas avoir à les traiter en urgence.

MANAGEMENT

|  |  |              |
|--|--|--------------|
|  | Anticipation des contraintes le plus en amont possible, pour qu'ils puissent les réguler.  | MANAGEMENT   |
| <b>Le salarié se rend chez plusieurs personnes accompagnées, éloignées les uns des autres.</b> | Sensibilisation des salariés à l'organisation des visites et déplacements.   | FORMATION    |
|  | Mise en place d'une autonomie suffisante dans les plannings d'intervention de façon à faire face aux imprévus.   | FORMATION    |
| <b>Le salarié a une amplitude de travail importante.</b>                                       | Evaluation régulière de la charge de travail des salariés pour mettre en adéquation les objectifs qui leur ont été fixés et le temps dont ils disposent pour les réaliser, afin de concilier vie professionnelle et vie personnelle. Possibilité d'ajustements, si besoin. | ORGANISATION |
| <b>Le salarié souhaite partager sur ses activités.</b>   | Organisation régulière de réunions de travail pour permettre aux salariés d'échanger sur leurs pratiques professionnelles.   | ORGANISATION |
|  | Mise en place d'une supervision externe.   | ORGANISATION |
| <b>Le salarié gère seul des dossiers particulièrement complexes.</b>                           | Organisation du soutien et de l'accompagnement des salariés par leurs responsables, lorsqu'ils connaissent des périodes de doute liées aux difficultés à faire aboutir leurs dossiers.   | ORGANISATION |
|  | Encouragement à s'appuyer sur une équipe pluridisciplinaire.   | ORGANISATION |
|  | Formation des salariés pour qu'ils puissent développer leurs connaissances et acquérir d'autres compétences, utiles pour leur travail.   | ORGANISATION |
| <b>Le salarié souhaite partager avec ses collègues sur ses activités .</b>                     | Mise en place de groupes d'analyse de la pratique professionnelle.   | ORGANISATION |
|  | Organisation de temps d'échange en équipe pluridisciplinaire.  | ORGANISATION |

## RISQUE: R23 - Travailleurs isolés

| SITUATION DE TRAVAIL                         | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|--|--|----------------|
| Le salarié intervient dans un endroit isolé. | Mise à disposition des salariés, d'un téléphone portable ou d'un moyen de communication opérationnel, lorsqu'ils travaillent de façon isolée.                | EQUIPEMENT     |
|  | Organisation du travail en binôme, dans le cas de nouvelles personnes accompagnées ou de personnes accompagnées ayant un comportement dangereux ou agressif. | EQUIPEMENT     |

## PLAN D'ACTION

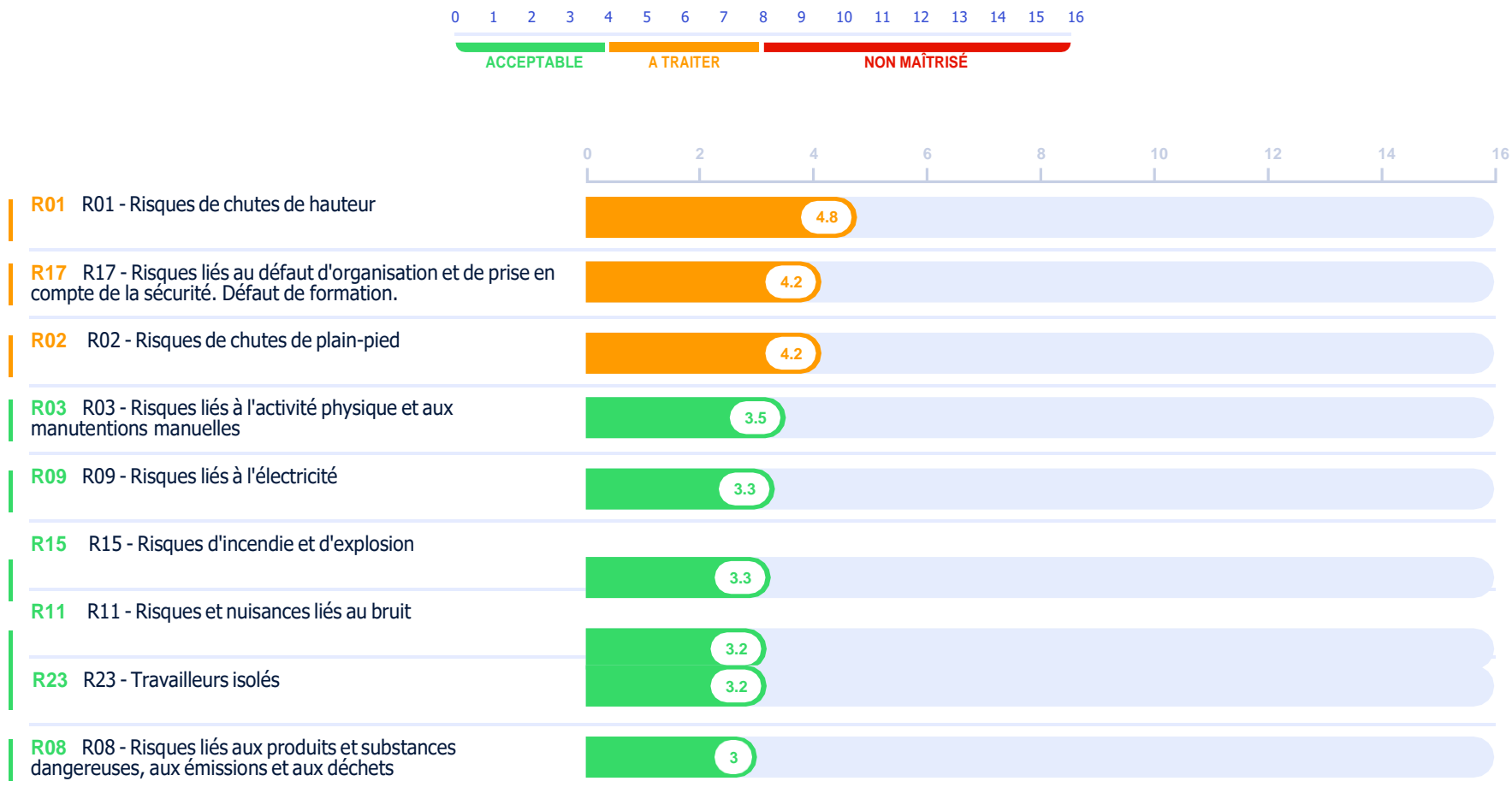
### Actions retenues Unité de travail : Activité d'accompagnement social

| RISQUE   | ACTIONS RETENUES   | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|--|----------------------|---------------|-----------------------|
| R18 R18 - Risque Routier   | Diffusion d'une procédure d'organisation des visites pour limiter les déplacements.  |                      | Non renseigné | 31/12/2024            |
| R20 R20 - Risques liés aux agressions  | Formation des salariés à la prévention et à la prise en charge des spécificités des publics accompagnés.   |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation. | Formalisation d'une procédure prévoyant les mesures que les animateurs doivent prendre en cas de situation d'urgence. Communication à tous de cette procédure. |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| R21 R21 - Risques psychosociaux  | Organisation de réunions d'équipe pour évoquer l'ensemble des situations.  |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| R21 R21 - Risques psychosociaux  | Mise en place d'échanges informels.  |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |



## Hierarchie des risques

### Unité de travail : Activité de maintenance des locaux





## Unité de travail : Activité de maintenance des locaux

### RISQUE: R01 - Risques de chutes de hauteur

| SITUATION DE TRAVAIL                       | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié réalise un travail de peinture. | Mise à disposition des salariés, de moyens sécurisés quand ils réalisent des travaux en hauteur : escabeau sécurisé, plateforme mobile, échafaudage mobile, plateforme élévatrice mobile si besoin... | EQUIPEMENT     |
|  | Mise en place de formations adaptées aux missions confiées et aux matériels utilisés.   | EQUIPEMENT     |

### RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié intervient sur une installation électrique.                                       | Mise en place de formations adaptées aux tâches d'électricité réalisées par les salariés.   | FORMATION      |
|  | Remise aux salariés des habilitations électriques correspondant aux tâches effectuées afin qu'ils interviennent dans des conditions de sécurité optimales.          | FORMATION      |
| Un résident réagit violemment lors d'une intervention bruyante du salarié de la maintenance. | Sensibilisation des salariés de la maintenance à l'identification et à l'anticipation de possibles troubles comportementaux chez les bénéficiaires qu'ils côtoient. | FORMATION      |

## RISQUE: R02 - Risques de chutes de plain-pied

### SITUATION DE TRAVAIL

**Le salarié prépare ses mélanges de peinture dans l'atelier.**

### MESURE DE PRÉVENTION

Mise à disposition des salariés, d'un atelier suffisamment grand et ventilé selon les exigences du code du travail (Articles R4222-1 à R4222-26 du CT), pour qu'ils puissent ranger correctement leurs outils et préparer leurs travaux de maintenance en sécurité.

### TYPE DE MESURE

EQUIPEMENT

## RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié travaille en position accroupie pour déboucher un lavabo.               | Sensibilisation des salariés aux risques liés aux manutentions et aux postures à l'aide d'une formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) adaptée à leur métier. | FORMATION      |
| Le salarié décharge et range des livraisons de plus de 10 kilos.                   | Mise à disposition de chariots ou des moyens de manutention adaptés, pour déplacer les charges lourdes et encombrantes. Contrôle régulier et entretien des roulements.                  | EQUIPEMENT     |
| Le salarié nettoie les abords de l'établissement avec un nettoyeur haute pression. | Fourniture d'équipements de protection individuelle conformes aux normes. Contrôle de leur port. Communication sur le caractère obligatoire de ce port.                                 | EQUIPEMENT     |

## RISQUE: R09 - Risques liés à l'électricité

| SITUATION DE TRAVAIL                                   | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|--|--|----------------|
| Le salarié intervient sur une installation électrique. | Mise en place de formations adaptées aux tâches d'électricité réalisées par les salariés.  | FORMATION      |
|  | Remise aux salariés des habilitations électriques correspondant aux tâches effectuées afin qu'ils interviennent dans des conditions de sécurité optimales. | FORMATION      |

### RISQUE: R15 - Risques d'incendie et d'explosion

| SITUATION DE TRAVAIL                                      | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Un départ de feu à lieu dans l'atelier lors d'un soudage. | Formation des salariés aux risques d'incendie et d'explosion.   | FORMATION      |
|   | Formations de rappel pour le maniement des extincteurs.   | FORMATION      |
| Un mélange de produits prend feu.                         | Mise à disposition d'extincteurs adaptés aux risques dans l'atelier. Positionnement d'affichettes visibles de loin. | SECURISATION   |
|   | Libération des accès de tout encombrement.  | SECURISATION   |

### RISQUE: R11 - Risques et nuisances liés au bruit

| SITUATION DE TRAVAIL                     | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| La structure achète une scie circulaire. | Fourniture de protections auditives pour toute utilisation de matériel bruyant. | SECURISATION   |

### RISQUE: R23 - Travailleurs isolés

| SITUATION DE TRAVAIL                                    | MESURE DE PRÉVENTION                            | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Le salarié travaille dans un bâtiment éloigné et isolé. | Organisation du travail en équipe ou en binôme. | ORGANISATION   |

## RISQUE: R08 - Risques liés aux produits et substances dangereuses, aux émissions et aux déchets

### SITUATION DE TRAVAIL

### MESURE DE PRÉVENTION

### TYPE DE MESURE

**Le salarié peint un mur.**

Prise en compte de la dangerosité des produits lors de l'achat de produits. Achats des produits les moins dangereux, à efficacité similaire, même s'ils sont plus chers.

**SECURISATION**

## RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|--|--|----------------|
| <b>Une activité nouvelle de maintenance est confiée au salarié.</b>                        | Formation des salariés, afin qu'ils disposent des compétences nécessaires pour effectuer les tâches confiées.  | FORMATION      |
|  | Sous traitance des tâches hors compétence du service maintenance.  | FORMATION      |
| <b>Le salarié ne dispose pas du matériel nécessaire pour réaliser un chantier.</b>         | Mise à disposition des salariés, des moyens matériels (outils, machines...) suffisants pour réaliser les chantiers demandés dans de bonnes conditions.   | EQUIPEMENT     |
| <b>Le salarié interrompt son travail de maintenance pour réceptionner une livraison.</b>   | Mise en place d'une autonomie suffisante pour que les salariés organisent leur travail, réalisent, autant que possible, les chantiers sans interruption et traitent les demandes et les urgences en fonction de leur priorité. | MANAGEMENT     |
| <b>Le salarié constate que la tondeuse ne fonctionne plus.</b>                             | Mise en place d'une procédure pour vérifier périodiquement le bon fonctionnement et l'état du matériel et réaliser les éventuelles réparations.  | CONTRÔLE       |
| <b>Le salarié couvre une activité de maintenance multiple dans un périmètre important.</b> | Validation, avec la direction, d'un plan de travail trimestriel priorisant les activités à réaliser. Evaluation régulière de l'avancement de ce plan de travail et ajustements si nécessaire.                                  | ORGANISATION   |
|  | Sous traitance des tâches qui ne peuvent être traitées par le seul service maintenance.  | ORGANISATION   |



## RISQUE: R07 - Risques liés aux machines et outils à main ( fluide sous pression, vibrations ...)

| SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| <b>Le salarié nettoie les abords de l'établissement avec un nettoyeur haute pression.</b> | Fourniture d'équipements de protection individuelle conformes aux normes. Contrôle de leur port. Communication sur le caractère obligatoire de ce port.  | EQUIPEMENT     |
| <b>Le salarié change la vitre d'une fenêtre.</b>  | Mise à disposition de gants anti-coupures pour les salariés lorsqu'ils réalisent des activités engendrant des risques de coupures.   | EQUIPEMENT     |
|   | Contrôle de l'application des mesures de sécurité afférentes aux risques liés à l'utilisation d'outils tranchants.   | EQUIPEMENT     |
| <b>Le salarié démarre un compresseur.</b>   | Identification des machines et outillages qui nécessitent des contrôles réglementaires (Vérification Générale Périodique). Mise en place de contrats pour que ces contrôles soient effectués périodiquement. | CONTRÔLE       |
|   | Evacuation des machines obsolètes.   | CONTRÔLE       |

## RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

| SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| <b>Le salarié réalise un montage demandant de la précision.</b> | Eclairage suffisant de l'atelier des salariés : au minimum 400 lux.   | EQUIPEMENT     |
|   | Remplacement rapide des ampoules en cas de dysfonctionnement.   | EQUIPEMENT     |
|   | Contrôle de la propreté et nettoyage des éclairages (voir G2P Pilotage Article R.4223-1 à R4223-12 et Circulaire du 11 avril 1984). | EQUIPEMENT     |

### RISQUE: R10 - Risques liés aux ambiances thermiques

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié, en hiver, réalise des interventions à l'extérieur. | Mise à disposition des salariés de tenues de travail adaptées pour l'extérieur. | EQUIPEMENT     |

### RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

| SITUATION DE TRAVAIL                          | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Le salarié se change à la fin de son service. | Mise à disposition des salariés d'un vestiaire avec deux casiers pour séparer tenues de travail sales et linge propre.                          | EQUIPEMENT     |
|   | Entretien régulier des locaux sanitaires (CT articles R. 4228-7 à 14).  | EQUIPEMENT     |
| Le salarié réalise des travaux salissants.    | Mise à disposition des salariés, de tenues de travail jetables (tablier, combinaison...) pour réaliser les travaux particulièrement salissants. | EQUIPEMENT     |

### RISQUE: R05 - Risques liés aux effondrements et chutes d'objets

| SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Le salarié prépare ses mélanges de peinture dans l'atelier. | Mise à disposition des salariés, d'un atelier suffisamment grand et ventilé selon les exigences du code du travail (Articles R4222-1 à R4222-26 du CT), pour qu'ils puissent ranger correctement leurs outils et préparer leurs travaux de maintenance en sécurité. | EQUIPEMENT     |

## PLAN D'ACTION

### Actions retenues

#### Unité de travail : Activité de maintenance des locaux

| RISQUE   | ACTIONS RETENUES  | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|---|----------------------|---------------|-----------------------|
| R01 R01 - Risques de chutes de hauteur   | Mise à disposition des salariés, de moyens sécurisés quand ils réalisent des travaux en hauteur : escabeau sécurisé   |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation. | Recours à des intervenants extérieurs en cas de besoin.   |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation. | Sensibilisation des salariés de la maintenance à l'identification et à l'anticipation de possibles troubles comportementaux chez les bénéficiaires qu'ils côtoient.   |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied  | Mise à disposition des salariés, d'un atelier suffisamment grand et ventilé selon les exigences du code du travail (Articles R4222-1 à R4222-26 du CT), pour qu'ils puissent ranger correctement leurs outils et préparer leurs travaux de maintenance en sécurité. |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |

| RISQUE                                    | ACTIONS RETENUES  | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|---|---|----------------------|---------------|-----------------------|
| R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied | Rangement régulier des ateliers, intégré dans les missions des salariés en charge de la maintenance des locaux. |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |

## Hierarchie des risques

### Unité de travail : Activité de nettoyage des locaux



## Unité de travail : Activité de nettoyage des locaux

### RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

| SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| <b>Le salarié nettoie le sol des salles et des escaliers.</b>                         | Mise à disposition des salariés, d'équipements adaptés pour réaliser le nettoyage du sol : seaux à roulettes, chariots de ménage, balais à franges, balais avec réservoir d'eau et aspirateur dorsal pour les escaliers, manches télescopiques, pour limiter les efforts et postures pénibles. Systématisation de leur entretien et remplacement. | EQUIPEMENT     |
| <b>Le salarié intervient dans un local où sont stockés les produits de nettoyage.</b> | Rangement correct des produits et matériels pour éviter qu'ils ne tombent.  | ORGANISATION   |
|   | Facilitation de l'accessibilité des produits le plus fréquemment utilisés.  | ORGANISATION   |
|   | Rangement des objets lourds à une hauteur de nature à éviter les postures pénibles.   | ORGANISATION   |

## RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

| SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Le salarié quitte son travail en cours, pour réaliser une activité urgente de nettoyage.  | Planification de l'activité tout en laissant aux salariés une autonomie pour organiser leur travail, hiérarchiser les priorités et traiter les urgences.  | ORGANISATION   |
| Le salarié connaît des difficultés pour réaliser, dans le temps qui lui est imparti, l'ensemble des tâches qui lui sont confiées. | Évaluation de la charge de travail d'entretien.   | ORGANISATION   |
|   | Mise en place d'un plan de nettoyage, pour organiser et répartir le travail entre les activités récurrentes et le turnover des départs et arrivées des résidents. Contrôle régulier de l'efficacité de ce plan. | ORGANISATION   |
| Le personnel manque de produits pour réaliser ses activités.  | Élaboration d'un processus de réassortiment des produits d'entretien, selon les besoins exprimés par les salariés afin qu'ils travaillent dans de bonnes conditions.  | EQUIPEMENT     |

## RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié est au contact de résidents atteints de pathologies infectieuses. | Mise en place d'une procédure systématique de signalement à la direction en cas d'apparition de problèmes cutanés, respiratoires ou de contagion. Mise en place de mesures sanitaires adéquates. Information du médecin du travail. | ORGANISATION   |

## RISQUE: R08 - Risques liés aux produits et substances dangereuses, aux émissions et aux déchets

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié utilise des produits nettoyants et détartrants achetés par l'établissement. | Prise en compte de la dangerosité des produits de nettoyage lors de leur achat. Préférence donnée aux produits d'entretien enzymatiques.  | SECURISATION   |
| Le salarié range les produits d'entretien.   | Mise à disposition du personnel d'entretien d'un local aéré et sécurisé pour ranger les produits selon la nature des risques.   | EQUIPEMENT     |
| Le salarié utilise des produits de nettoyage.  | Mise à disposition des salariés d'équipements de protection individuelle (EPI) adaptés, lorsqu'ils utilisent des produits d'entretien : gants de ménage professionnels résistants, lunettes, tenues jetables en cas de surface très sale... Contrôle de leur utilisation systématique et changement régulier. | EQUIPEMENT     |

## RISQUE: R05 - Risques liés aux effondrements et chutes d'objets

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié intervient dans un local où sont stockés les produits de nettoyage. | Rangement correct des produits et matériels pour éviter qu'ils ne tombent.          | ORGANISATION   |
|  | Facilitation de l'accessibilité des produits le plus fréquemment utilisés.          | ORGANISATION   |
|  | Rangement des objets lourds à une hauteur de nature à éviter les postures pénibles. | ORGANISATION   |



## PLAN D'ACTION

### Actions retenues Unité de travail : Activité de nettoyage des locaux

| RISQUE  | ACTIONS RETENUES  | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|---|---|----------------------|---------------|-----------------------|
| <b>R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied</b>                                  | Mise à disposition des salariés, de chaussures de sécurité antidérapantes. Contrôle de leur port. Changement dès que nécessaire.  |                      | Non renseigné | 01/10/2024            |
| <b>R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles</b> | Mise à disposition des salariés, d'équipements adaptés pour réaliser le nettoyage du sol : seaux à roulettes, chariots de ménage, balais à franges, balais avec réservoir d'eau et aspirateur dorsal pour les escaliers, manches télescopiques, pour limiter les efforts et postures pénibles. Systématisation de leur entretien et remplacement. |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |
| <b>R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles</b> | Sensibilisation des salariés aux risques liés aux manutentions et aux postures à l'aide d'une formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) adaptée à leur métier.   |                      | Non renseigné | 31/12/2024            |
| <b>R21 R21 - Risques psychosociaux</b>  | Planification de l'activité tout en laissant aux salariés une autonomie pour organiser leur travail, hiérarchiser les priorités et traiter les urgences.  |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |

| RISQUE  | ACTIONS RETENUES   | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|---|--|----------------------|---------------|-----------------------|
| <b>R21 R21 - Risques psychosociaux</b>        | Mise en place d'une procédure pour gérer les plaintes d'occupants à propos de la propreté des locaux. Application et respect de cette procédure. |                      | Non renseigné | 31/12/2024            |
| <b>R09 R09 - Risques liés à l'électricité</b> | Vérification régulière du bon fonctionnement des appareils électriques (notamment les câbles de raccordement) et changement si nécessaire.       |                      | Non renseigné | 01/07/2024            |